



*UNION DES ENTREPRISES
DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DE FRANCE*

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2015 ▶ 2016

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS
DU TRANSPORT,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

HAAS WORLDWIDE PARIS - Crédits photo : Getty Images.



carcept prev

GROUPE KLESIA

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite
C'est parce que nous connaissons si bien les métiers du transport que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. CARCEPT PREV du groupe KLESIA, au service des métiers du transport.

ÉDITO L'UNION TLF SUR TOUS LES FRONTS

UNION TLF

- 6 L'ORGANIGRAMME
- 8 L'ORGANISATION
- 8 **GOUVERNANCE I** : COMITÉ DIRECTEUR
- 9 **GOUVERNANCE II** : LES CONSEILS DE MÉTIERS
- 10 **GOUVERNANCE III** : LES COMMISSIONS TRANSVERSES
- 11 **GOUVERNANCE IV** : LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES
- 12 TLF ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- 13 **INTERVIEW** : MARIE-CLAIRE LENGLINE
- 14 **INTERVIEW** : JEAN-PHILIPPE LABARONNE
- 15 **INTERVIEW** : GÉRARD GROFFE
- 16 **INTERVIEW** : CÉCILE GOURDON
- 17 **INTERVIEW** : VALÉRIE MONACHON
- 18 LES CHIFFRES CLÉS
- 20 TLF DANS L'INTERPRO
- 22 LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE
- 23 DTLF (DIGITAL TRANSPORT AND LOGISTICS FORUM)

LES DOSSIERS

- 24 **LE CABOTAGE**
- 25 **TRANSPORT LÉGER**
- 26 **LVI**
- 28 **COP21**
- 29 **SUPPLY CHAIN**
- 30 **CONFÉRENCE FERROVIAIRE**
- 31 **CONFÉRENCE FRET FLUVIAL**
- 32 **AFFAIRES SOCIALES ET JURIDIQUES**
- 34 **OVERSEAS**
- 35 LES CCS DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS
- 36 LES DOSSIERS DOUANIERS
- 38 MARITIME
- 40 AÉRIEN
- 42 TIC (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)
- 43 ACTIONS DE COMMUNICATION

44 **UNE ANNÉE EN IMAGES**

46 **CONTACTS**

47 **PERMANENTS**

48 **NOUVEAUX LOCAUX**

50 **PARTENAIRES**



• Responsable de la publication : Yves Fargues • Ligne éditoriale : TLF
• Conception graphique : Collectif J2 - collectif.j2@gmail.com
• Crédits photo : Fotolia - <http://fr.fotolia.com> - Union TLF - tous droits réservés
• Impression : BDS Impressions 7 rue Jean Leclaire 75017 PARIS

L'UNION TLF SUR TOUS LES FRONTS 2015 - 2016



“Cabotage, Code des Douanes de l’Union, effets de la révolution numérique seront, hors les dossiers sociaux, les grands dossiers de l’année 2016-2017.”

Marquée par un léger sursaut de l’activité économique en France, l’année écoulée n’a pas apporté l’amélioration escomptée du fait de la baisse du coût du pétrole et de l’évolution de la parité euro/dollar.

Avec un moral des ménages au plus bas mais une amélioration des trésoreries des entreprises, la France est toujours en tête, en Europe, pour les cotisations employeurs.

Nos difficultés conjoncturelles persistent et les aléas de la Loi El Khomri prouvent la quasi impossibilité de faire évoluer les mentalités hostiles à l’entreprise chez certains décideurs politiques.

L’effondrement du poids de l’industrie manufacturière passée de 22,3 % en 1970 dans l’ensemble de l’économie à 11,20 % en 2014 marque une tendance lourde défavorable aux activités du TRM – Dans le même temps, la part du commerce s’est réduite de 12,50 % à 10,30 %. Heureusement, quelques services ont été plus dynamiques : pharmacie, industries agro-alimentaires, matériels de transport.

De fait, la mondialisation des échanges comme la délocalisation d’entreprises ont un impact négatif qui suggère une substitution, entre les biens importés et les biens produits en France.

Quels effets pour notre activité «Transport mobilité» ?

Les flux d’importation augmentent - On peut en déduire que le territoire national est plus perméable aux activités des entreprises étrangères et nos entreprises doivent, de plus en plus, faire face à des activités de transport qui échappent à nos législations en l’absence de contrôles suffisants (VUL, cabotage, conducteurs détachés...).

Une consultation publique sera, d’ici peu, conduite par la Commission européenne - TLF et la FNTR y participeront avec quelques idées qu’elles espèrent bien faire valoir.

Et l’Overseas me direz-vous ? La situation y est contrastée entre des transports aériens qui maintiennent leurs performances alors que le fret maritime connaît un début de crise fortement ressenti chez nos armateurs avant que d’impacter les transitaires maritimes.

L’activité de location de véhicules industriels, elle, évolue au rythme des voilures du TRM avec toutefois un certain infléchissement début 2016.

Cabotage, Code des Douanes de l’Union, effets de la révolution numérique seront, hors les dossiers sociaux, les grands dossiers de l’année 2016-2017.

L’Union TLF, en bon ordre de bataille, continuera à défendre vos intérêts en privilégiant l’efficacité sur le paraître et les faux semblants, généralement accompagnée par la FNTR, sur tous les terrains difficiles du TRM, forte de ses compétences dans l’organisation des transports terrestres, maritimes et aériens.

Merci de la confiance que vous me témoignez le plus souvent et à bientôt chers amis.

Yves FARGUES
Président Délégué Général



Président Délégué Général
Yves FARGUES

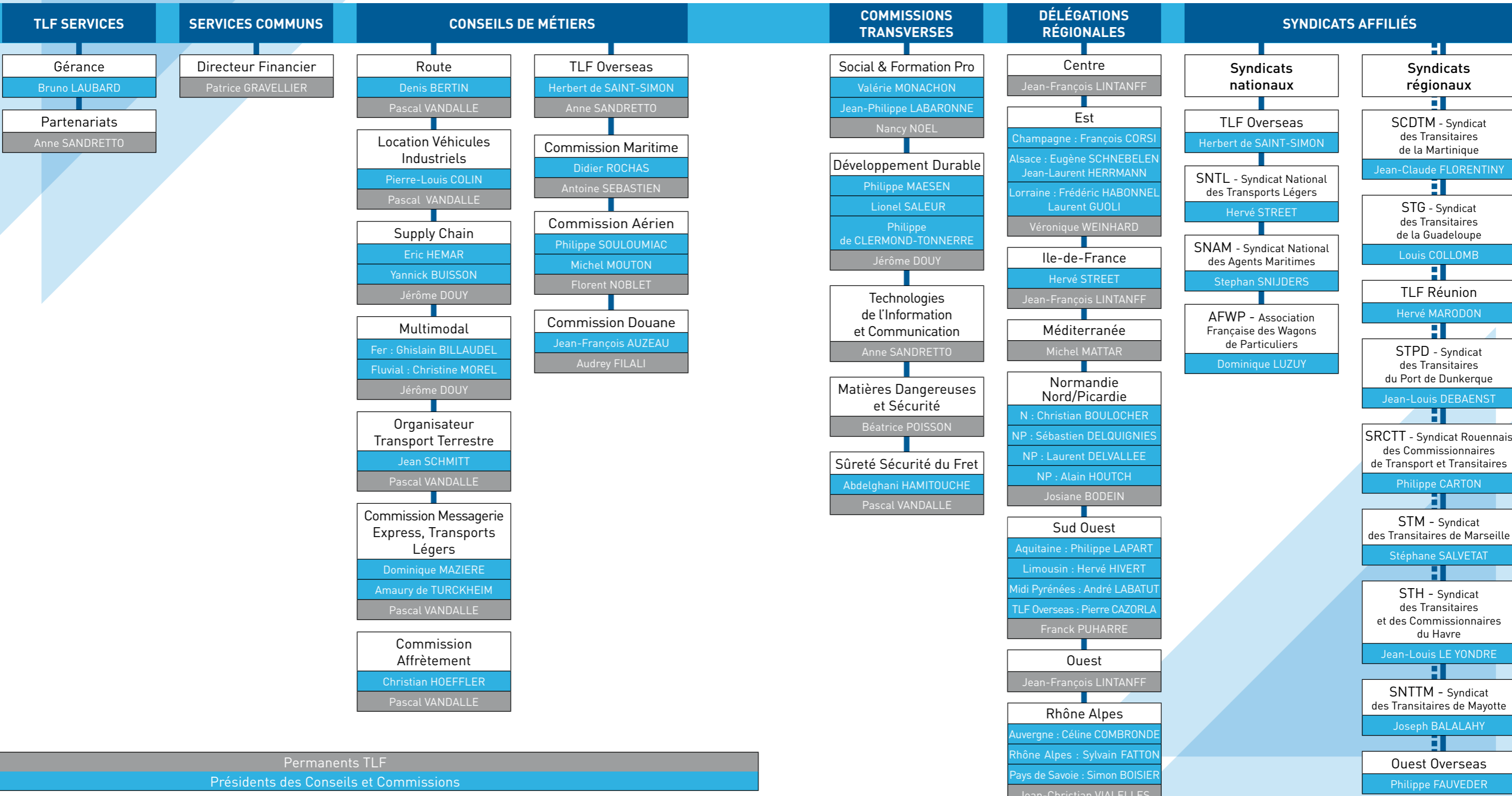


Vice - Président
Claude BLOT

Assistante
Sylvie BAUDROUX

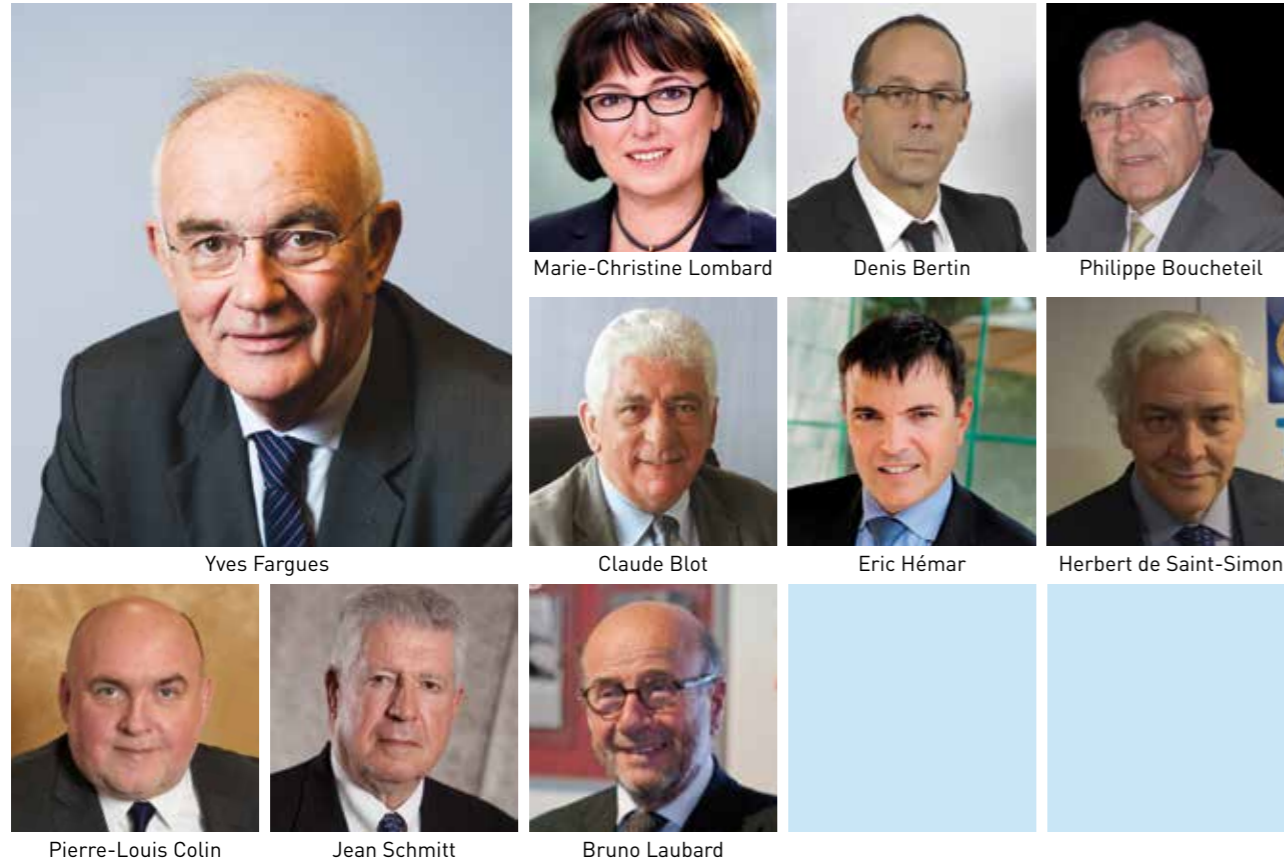
Communication
Nuria MONTES

COMITE DIRECTEUR	
Président	Yves FARGUES
Vice-présidents	Denis BERTIN
	Claude BLOT
	Philippe BOUCHETEIL
	Eric HEMAR
	Herbert de SAINT-SIMON
	Marie-Christine LOMBARD
	Pierre Louis COLIN
Jean SCHMITT	
Trésorier	Bruno LAUBARD



GOVERNANCE I

LE COMITÉ DIRECTEUR



Yves Fargues
Président Délégué Général de l'Union TLF

Marie Christine Lombard
Présidente du directoire (GEODIS)

Denis Bertin Vice-Président TLF
Président du Conseil de Métiers « Route »
(Directeur du Développement Zamenhof Exploitation)

Philippe Boucheteil Vice-Président TLF

Claude Blot Vice-Président TLF
Président du GITL

Eric Hémar Vice-Président TLF
(Président Directeur Général de ID Logistics)
Co-président du Conseil de Métiers « Supply Chain »

Herbert de Saint-Simon
Vice-Président TLF
Président de TLF Overseas

Pierre-Louis Colin Vice-Président TLF
(Président du Directoire du groupe Fraikin)
Président du Conseil des Métiers
« Location de Véhicules Industriels »

Jean Schmitt Vice-Président TLF
(Président Directeur Général de Heppner)
Président du Conseil de Métiers « Terrestre »

Bruno Laubard
Trésorier (Président MRPL)

GOVERNANCE II

LES CONSEILS DE MÉTIERS

Chaque Conseil de Métiers, avec des groupes de travail spécifiques, mène les analyses nécessaires à l'élaboration des positions que l'Union TLF adoptera et défendra, au niveau national et européen, sur les questions relevant de son périmètre. Il met à la disposition des adhérents une documentation technique adaptée, diffuse des circulaires et organise des formations.



Conseil de Métiers "organisateur de transport terrestre"

Messagerie express, du transport en véhicules légers et de l'affrètement.

Jean Schmitt Président

Christian Hoeffler Président de la Commission affrètement

Amaury de Turckheim Membre de la Commission Transport Léger

Dominique Mazière Président de la Commission Messagerie

Pascal Vandalle Directeur Délégué TLF

Conseil de Métiers "Supply Chain"

Entreposage, préparation de commandes, distribution.

Yannick Buisson et **Eric Hémar** Co-Présidents

Jérôme Douy Directeur Délégué TLF

Conseil de Métiers "route" - Transport par route en lots complets ou partiels.

Denis Bertin Président

Pascal Vandalle Directeur Délégué TLF

Conseil de Métiers "Location de véhicules industriels"

Location de véhicules industriels avec ou sans conducteur.

Pierre-Louis Colin Président du Directoire du groupe Fraikin

Pascal Vandalle Directeur Délégué TLF

Conseil de Métiers "Multimodal" - Modes de transport alternatifs à la route.

Ghislain Billaudel Président de la Commission Ferroviaire

Christine Morel Présidente de la Commission Fluvial

Jérôme Douy Directeur Délégué TLF

TLF Overseas

Union affiliée à l'Union TLF qui regroupe les entreprises organisatrices de transports aériens et maritimes ainsi que les commissionnaires en douane.

Herbert de Saint-Simon Président

Anne Sandretto Déléguée Générale

Didier Rochas Président de la Commission Maritime

Philippe Souloumiac et **Michel Mouton**, Vice-Présidents de la Commission Aérienne

Jean-François Auzeau Président de la Commission Douane

Florent Noblet (aérien)
Antoine Sebastien (maritime)
Audrey Filali (Douane) et **Natasha Brown** (Support Douane) Délégués TLF Overseas

GOVERNANCE III

LES COMMISSIONS TRANSVERSES

Les commissions transverses travaillent sur des thématiques qui concernent l'ensemble des adhérents. En leur sein, sont analysées les évolutions des législations et réglementations imposées à toutes les entreprises dans des secteurs précis (développement durable, technologies de l'information...)

comme sont définies et proposées au Comité Directeur de TLF les positions dans les négociations sociales et plus particulièrement les mandats des représentants de l'Union à l'UFT et dans les négociations de branche.



Philippe Maesen Lionel Saleur Philippe de Clermond-Tonnerre Valérie Monachon Jean-Philippe Labaronne

Commission "Développement Durable"

Périmètre : démarche environnementale dans les secteurs du transport et de la logistique.

Philippe Maesen Président
Lionel Saleur et **Philippe de Clermond-Tonnerre** Co-Présidents

Jérôme Douy
Directeur Délégué TLF

Commission "Matières Dangereuses et Sécurité"

Périmètre : réglementation du transport des matières dangereuses.

Béatrice Poisson
Déléguée

Commission "Relations Extérieures et Partenariats"

Périmètre : promotion et valorisation des métiers des adhérents auprès des instances officielles nationales, européennes et mondiales, développement des relations avec les partenaires de l'Union TLF.

Anne Sandretto
Directrice Déléguée

Commission "Social et Formation Professionnelle"

Périmètre : juridique, politique sociale, dialogue social de branche, formation professionnelle.

Valérie Monachon et **Jean-Philippe Labaronne** Co-Présidents

Nancy Noël
Responsable Pôle Affaires Sociales et Juridiques TLF

Commission "Technologies de l'Information et de la Communication"

Périmètre : les processus d'échange de données, leur normalisation nationales et internationales, dématérialisation dans ses aspects techniques et réglementaires.

Anne Sandretto
Directrice Déléguée

GOVERNANCE IV

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Les délégations régionales, sous l'autorité des présidents de régions, assurent le soutien de proximité nécessaire aux entreprises locales en liaison avec le siège et les permanents nationaux des conseils de métiers et des commissions transverses.

Elles peuvent bénéficier de l'appui de sociétés de conseil juridique mandatées par le siège. Elles assurent également le relais administratif de la gestion des adhérents (admissions, démissions, cotisations).



Sébastien Delquignies Alain Houtch



Laurent Delvallée Christian Boulocher Hervé Street Eugène Schnebelen Jean-Laurent Herrmann



Frédéric Habonnel Laurent Guoli François Corsi Simon Boisier Céline Combronde



Sylvain Fatton Philippe Lapart Hervé Hivert André Labatut

TLF Normandie Nord/Picardie

Christian Boulocher
Vice-Président
TLF Normandie

Sébastien Delquignies
Alain Houtch
et **Laurent Delvallée**
Co-Présidents
TLF Nord/Picardie

Josiane Bodein
Assistante

TLF Île-de-France

Hervé Street
Président

Jean-François Lintanff
Délégué Régional

TLF Centre

Jean-François Lintanff
Délégué Régional

TLF Est

Eugène Schnebelen
et **Jean-Laurent Herrmann**
Co-Présidents Alsace

Frédéric Habonnel
et **Laurent Guoli**
Co-Présidents Lorraine

François Corsi
Co-Président Champagne

Véronique Weinhard
Déléguée Régionale

TLF Sud-Est

Sylvain Fatton
Président Rhône-Alpes

Simon Boisier
Président Pays de Savoie

Céline Combronde
Présidente Auvergne

Nicolas Bovero
Délégué Régional
Pays de Savoie

Jean-Christian Vialelles
Délégué Régional

TLF Méditerranée

Michel Mattar
Secrétaire Général

TLF Ouest

Jean-François Lintanff
Délégué Régional

TLF Sud-Ouest

Philippe Lapart
Président Aquitaine

Pierre Cazorla
Président TLF Overseas
Aquitaine

Hervé Hivert
Président Limousin

André Labatut
Président Midi-Pyrénées

Franck Puharré
Délégué Régional

INTRODUCTION

Une réflexion, une tradition, le rapport d'activité de l'Union TLF - TLF Overseas marque le point d'orgue d'un exercice engagé après une Assemblée Générale qui a défini stratégie et priorités et qui bascule, en fonction des événements, vers d'autres ambitions.

→ Un tel document ne peut être exhaustif tant le champ d'activités couvert par nos professions est infini.

Il doit permettre cependant de mettre en valeur quelques dossiers importants traités dans l'année écoulée et le rôle tenu par les élus professionnels et les personnels permanents de l'Union membres des instances de direction dans les organismes où nous sommes présents.

Ainsi, cette année, nous insisterons particulièrement sur :

→ la **MOBILITÉ** et le **NUMÉRIQUE**

→ la **FORMATION PROFESSIONNELLE** missions et rôles de nos représentants

→ **TLF DANS L'INTERPRO**

Outre quelques informations sur nos activités multimodales et supply chain, un bref éclairage sera porté sur les sujets liés au cabotage, au transport léger, à la location de véhicules industriels.

Bien sûr quelques données seront fournies sur une année sociale riche en événements avec en particulier la signature, pour la première fois en 3 ans, d'un accord signé au terme des négociations salariales NAO.

TLF Overseas, bien sûr, conclura le document avec toutes les nouveautés générées par un environnement en pleine évolution :

→ Mise en œuvre du **CODE DES DOUANES DE L'UNION**

→ les **CARGO COMMUNITY SYSTÈMES** (CCS) et le CIN,

→ la **DÉMATÉRIALISATION** des données et l'accompagnement,

→ la **NÉGOCIATION** d'une nouvelle version ICS2 (Import Control System),

→ la **COMPÉTITIVITÉ** des plateformes portuaires

Bonne lecture à tous – Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez.

Et ne soyez pas tristes si l'édition 2015-2016 n'a pas mis en valeur votre activité au profit de nos adhérents, l'édition 2016-2017 sera plus généreuse et vous y aurez certainement votre place.

TLF et TLF Overseas rejoindront à partir du 31 mai 2016 de nouveaux locaux qu'ils partageront avec leurs amis de la FNTR :

**Immeuble "Le Cardinet",
8 rue Bernard Buffet 75017 Paris**
Vous y serez les bienvenus.



MARIE-CLAIRE LENGLINE

Directrice Ressources
Humaines Transports
NOYON

Il semble important pour nous, professionnels adhérents à TLF, que nos attentes en matière d'orientation, d'accueil des jeunes, d'enseignement de nos métiers, d'aide à l'adaptation à nos problèmes de société... soient transmis et consolidés auprès de l'AFT.

Le rapprochement des professionnels et de l'AFT, organisme porteur du développement de notre profession est indispensable. Nos contraintes d'organisation doivent être relayées et nous devons également **transmettre** les expériences que nous avons pu vivre dans nos entreprises pour les **déployer** et pour **démultiplier** les actions en faveur de la formation et l'orientation. En procédant de la sorte, l'AFT peut être un accélérateur de promotion de notre secteur et un facilitateur de lancement de projets.

C'est ainsi que l'accueil des jeunes, que ce soit en stage, ou en alternance, est régulièrement évoqué en tenant compte des spécificités horaires, techniques, sécuritaires, ... Ainsi, nous devons, nous professionnels, informer l'AFT de notre quotidien, de toutes les contraintes, parfois nouvelles qui sont à prendre en compte. Ces informations serviront dans l'organisation des visites, dans l'élaboration des supports destinés aux forums, dans les restitutions qui seront faites aux jeunes qui souhaitent évoluer dans nos métiers.

Par ailleurs, nous avons pu aussi apporter nos commentaires sur les actions déjà en cours telles que la prévention des addictions, la Charte CO₂, mais également le lancement de classes en entreprise, ouvertes à des élèves qui ne sont pas déjà dans le transport et qui découvrent un nouvel univers.

L'ensemble de ces échanges vise à ajuster au mieux les informations à transmettre à tous les acteurs de la formation, de l'enseignement, de l'orientation, pour promouvoir notre secteur et le développer.



JEAN-PHILIPPE LABARONNE

Directeur Ressources
Humaines France FM
LOGISTICS

Depuis plusieurs années je représente TLF au sein du conseil d'administration de l'AFTRAL. Mon mandat vient d'ailleurs d'être renouvelé.

L'AFTRAL est l'organisme de formation de référence dans nos métiers du transport et de la logistique, qui propose plus de 500 programmes de formation initiale ou continue.

En tant qu'administrateur je porte la voix de nos entreprises adhérentes, et je représente notre organisation patronale l'Union TLF au sein de cet organe de direction.

J'ai, de ce fait, un rôle d'information auprès de la Direction de l'AFTRAL sur le contexte économique de nos entreprises, les enjeux de nos secteurs d'activité et les évolutions et transformations de nos métiers.

Mais être membre du Conseil d'administration c'est avant tout contribuer à la réflexion stratégique de la Direction de l'AFTRAL et assurer une fonction de contrôle de la gestion et de l'administration de l'organisme, notamment à travers ma participation au bureau du Conseil d'Administration.

Au-delà de ma fonction d'administrateur, je veille à l'adéquation entre les besoins des entreprises et les formations existantes. Je contribue à la réflexion sur les opportunités de création de nouvelles formations, en ma qualité de membre du Comité d'Orientation Logistique. Dans cette optique je participe également au groupe de travail restreint qui prépare les travaux de ce comité pour affirmer et préciser davantage et le plus en amont possible les besoins des professionnels.

Par ces mandats j'affirme la présence de notre Union TLF en l'associant aux réflexions et à l'élaboration des formations dont nous avons besoin en qualité de professionnels du transport et de la logistique et j'assure la surveillance de notre « outil » de formation nécessaire à l'agilité de nos entreprises.



GÉRARD GROFFE

Directeur Ressources
Humaines Groupe STEF

« Si vous trouvez que la Formation, c'est trop cher, vous pouvez essayer l'ignorance ! ». C'est par ces mots qu'Abraham Lincoln parlait de la formation et plus largement de l'éducation... C'est dire son importance !

Dans nos métiers, où le danger est omniprésent, les formations sont nombreuses : elles sont souvent obligatoires, parfois facultatives, mais elles sont toutes indispensables, à la fois pour répondre à la réglementation, pour augmenter la sécurité de nos entreprises, pour valoriser nos collaborateurs et améliorer nos résultats.

L'AFTRAL est notre organisme de formation de référence.

Elle travaille à pallier les difficultés de recrutement de certains de nos métiers dans quelques régions françaises, et surtout, à améliorer la technicité et le professionnalisme de nos collaborateurs.

Elle participe également activement à développer l'apprentissage, notamment pour le personnel de conduite.

L'AFTRAL, soucieuse de l'évolution considérable des nouvelles technologies, a récemment créé le poste de Directeur de la communication et du digital. Elle travaille aussi, de façon très prononcée, à se faire mieux connaître du monde professionnel.

Pour cela elle a étoffé son équipe et surtout réorganisé son dispositif commercial. Confrontée à une concurrence omniprésente, son chiffre d'affaires 2015 est en légère baisse, et ce, même si l'activité formation initiale est en croissance.

Le prix de vente moyen est, quant à lui, en très légère baisse. Tout cela explique que le Président Loïc Charbonnier a présenté à son Conseil d'administration les principales mesures du plan d'économie qu'il a décidé début 2015.

Celles qui concernent certaines méthodes de production, (exemple = le mixage de certaines formations), la simplification de process administratifs et RH, la poursuite de la mise en concurrence des principaux fournisseurs et enfin, la réduction de certains coûts spécifiques (notamment achat et entretien des véhicules).

TLF, par l'intermédiaire de ses représentants au conseil d'administration, est très active dans ces orientations et met tout en œuvre pour développer et pérenniser l'action de l'AFTRAL auprès des professionnels du Transport et de la Logistique.



Responsable
Cadres Dirigeants
et Développement
RH DRH SNCF Logistics

CÉCILE GOURDON

TLF m'a demandé de la représenter au Conseil d'Administration et dans la commission Transport Routier de Marchandises de l'OPCA Transport et Services, depuis juin 2015. Avec Valérie Monachon et Antoine Dykmans, nous veillons à ce que les besoins des entreprises et des salariés de la Branche Transport et Logistique soient bien pris en compte par l'OPCA.

Depuis juin 2015, les priorités de l'OPCA ont été :

1. le **DÉPLOIEMENT** de la réforme de la formation professionnelle :
 - communication vers les entreprises et les salariés sur le compte personnel de formation et montée en puissance des formations financées à ce titre.
 - mise en place du versement volontaire pour mieux accompagner les entreprises dans la réalisation de leur plan de formation.
2. **L'APPUI** aux entreprises de moins de 300 salariés dans le financement de leurs actions de formation : il est notamment envisagé que l'OPCA finance une formation « management », qui pouvait auparavant être financée par le DIF et qui ne peut pas l'être par le CPF.
3. La **PRISE EN CHARGE** de la collecte de la taxe d'apprentissage,
4. Le **CONTRÔLE** de la qualité des organismes qui dispensent des formations pour les salariés de nos entreprises.

L'OPCA Transport et Services a accompagné la montée en compétences de ses propres salariés (notamment sur la réforme de la formation professionnelle) dans ses 36 implantations locales, pour que les entreprises adhérentes bénéficient d'un conseil de proximité et de qualité sur les sujets liés à la formation et à la collecte de la taxe d'apprentissage.

L'OPCA a également renforcé la communication vers les adhérents grâce à un portail internet rénové et des fiches pratiques pour accompagner la réforme de la formation.

Par ailleurs, nous avons veillé à ce que l'intégration de la Branche Propreté dans l'OPCA Transport et Services se réalise dans de bonnes conditions pour toutes les parties prenantes.

Nous travaillerons dans les prochains mois à définir les conditions dans lesquelles l'OPCA Transports et Services pourra s'ouvrir à de nouvelles Branches, tout en préservant pour TLF la possibilité de défendre au sein du CA les orientations propres à nos métiers.»



VALÉRIE MONACHON

Directrice
des Affaires et relations
sociales TNT

L'Union TLF m'a confié depuis plusieurs années la charge de siéger au sein d'organismes paritaires pour lesquels notre représentation et les actions auxquelles nous contribuons sont essentielles au développement du dialogue au sein de notre branche professionnelle et participent au rayonnement de nos métiers.

En effet, les différents projets de rénovation qui ont été portés tout au long de l'année 2015, sont en train de porter leur fruit durant ce premier semestre 2016 au sein de ces organismes :

- Les **ACTIONS MENÉES** au sein de KLESIA, au sein duquel je siégerai en qualité de conseiller technique et plus particulièrement ceux portant sur la rénovation des régimes de protection sociale vont permettre d'aboutir à un accord et la mise en place d'un dispositif novateur assurant la pérennité des régimes spécifiques propres aux activités de transports.
- Les **TRAVAUX MENÉS** de manière paritaire avec l'ensemble des partenaires sociaux par l'UFT, dont j'assume la présidence, qui a permis de finaliser au travers de travaux conjoints partagés avec l'ensemble des partenaires sociaux, un accord de refonte de la formation professionnelle qui devrait être signé très prochainement.
- Le **TRAVAIL DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**, du bureau et du conseil d'administration de l'OPCA, qui a permis d'asseoir la construction d'une véritable politique de branche en matière de développement des métiers qui composent la diversité de notre secteur professionnel.

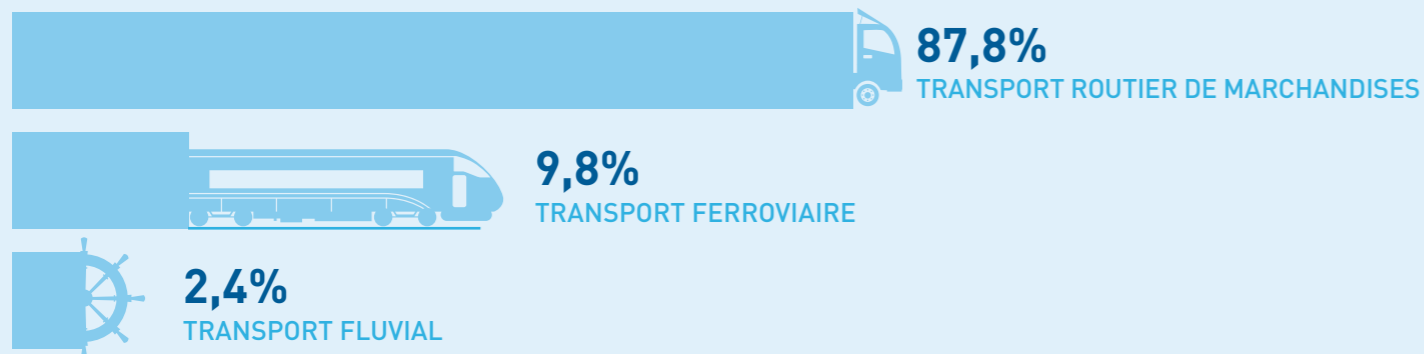
Autant de sujets importants que seules les actions menées au quotidien au sein de la fédération professionnelle en portant les mandats qui me sont confiés permettent d'obtenir les avancées que l'on connaît en 2016, résultent du travail en profondeur mené au sein même des conseils d'administration de ces organismes, avec le support des fédérations professionnelles qui nous épaulent et nous conseillent.

Soyez certain que je m'attacherai à poursuivre le travail engagé au sein de ces organismes avec la même conviction.

CHIFFRES CLÉS...

TRANSPORTS TERRESTRES

PARTS MODALES (HORS OLÉODUCS)



TRM

→ Le transport intérieur terrestre de marchandises **baisse** en 2014 de **1,2% à 289 Mtk** (milliards de tonnes kilomètre). La baisse de marchandises transportées est particulièrement sensible pour les **produits pétroliers et les produits manufacturés**.

→ La part du **transport national** effectuée par des poids lourds étrangers représente désormais **36,7%** du transport intérieur.

- **2,9%** pour le pavillon français
- + **1,9%** pour le pavillon étranger

→ Les créations d'entreprises ont été nettement en hausse, les défaillances en repli, la population salariée progresse donc à plus de **41 000**.

→ **L'emploi est stable** dans le transport routier, l'entreposage/manutention continue de créer des emplois.

ENTREPOSAGE ET PLATEFORMES LOGISTIQUES

→ La France métropolitaine compte, au 31 décembre 2013, **4 470 entrepôts et plates-formes logistiques (EPL)** de **plus de 5 000 m²**.

→ Leur **surface moyenne est de 18 200 m²**. Les EPL à température dirigée représentent un peu moins de 10% de l'ensemble.

→ La répartition sur le territoire est inégale.

70% d'entre elles sont au nord d'une ligne reliant La Rochelle à Besançon.

17,1% des surfaces se concentre en Ile de France.
10,6% dans le Nord Pas-de-Calais.
10,1% en Rhône-Alpes.

TRANSPORT FLUVIAL

→ Le transport fluvial de marchandises a diminué de **2,0% à 7,8 Mtk** en raison principalement d'un recul du transport national (-3,0%), tandis que le transport international qui représente un peu plus du tiers de l'ensemble, est stable.

- **35,5 %** le transport de combustibles minéraux
- **10,8 %** les matériaux de construction
- + **10,5 %** les produits agricoles
- + **6,3 %** les produits métallurgiques
- + **de 2 %** le pavillon étranger,
- 64,2%** la part du pavillon français

TRANSPORT FERROVIAIRE

→ Les transports ferroviaires représentent en 2015, **34011 millions de TK, soit une hausse de 5,6 % par rapport à 2014**.

→ Ceci concerne tous les types de transport avec une **hausse du trafic de transit (+ 7,8%)** et une **hausse du combiné (+ 10%)**.

TRANSPORTS AÉRIEN

→ FRET AÉRIEN DANS LE MONDE

57% du trafic mondial transite par **30** hubs aériens majeurs
127\$ = valeur moyenne d'1kg de fret aérien
70 à 80 % du general cargo sont transportés dans les soutes des avions passagers
20 à 30% du general cargo sont transportés dans des avions "tout cargo"

FRET AÉRIEN :

0,5% du volume total de marchandises transportées (tous modes)
 + de **35%** en valeur

→ FRET AÉRIEN EN FRANCE



6,2 Mds€ : CA du fret aérien

30% : part du fret aérien dans les exportations françaises.

TRANSPORTS MARITIME (Sources : Alphaliner/ Container Trade Statistics/Drewry/Worldbank/BRS/UNCTAD/Clarkson/ DGITM)

→ FRET MARITIME DANS LE MONDE

90% des marchandises dans le monde par voie maritime : 10 milliards de Tonnes.

Fret conteneurisé : 15% du trafic.

Poids de l'Asie : 20% des importations mondiales en provenance de Chine / 9 ports asiatiques dans le top 10.

→ FRET MARITIME FRANCE

2/3 import – 1/3 export : 350 millions tonnes 2014.

43 ports de commerce.

7 Grands Ports Maritimes : **74%** du trafic.

298 navires sous pavillon français
 Age moyen : 8,5 ans.

Conteneurs : **6,65 millions EVP** en 2014.

→ FRET CONTENEURISE

Croissance ralentie et chute des taux de fret

- **Croissance 2015** : +1,1%.
- **Prévision 2016** : +1,6%
- **Taux de fret Asie-Europe** : -47% en 1 an. Plancher historique du Shanghai Index SCFI : **231\$/EVP**
- **World Container Index** : -62% en 1an.

Capacité de la flotte en hausse

- **6119 porte-conteneurs** (20,6 millions EVP).
- **Croissance 2015** : +8,5% (200 nouveaux porte-conteneurs).
- **Prévision 2016** : +3,5%.

La différence entre l'offre (capacité de la flotte) et la demande est estimée à plus d'1 million d'EVP.

DOUANE

→ DÉDOUANEMENT

36,2 millions de déclarations (d'importation et d'exportation)

86% : indice global de dématérialisation (inchangé)

377,4 millions € Droits et taxes redressés (+5,7%)

7,3 millions Déclarations traitées par ICS (Import Control System)

→ FISCALITÉ

70,3 milliards € perçus par la douane en 2015 + de **2%** par rapport à 2014.

70% recettes télé réglées.

1389 OEA (+14,4%)

5757 Exportateurs Agréés

6467 RTC délivrés en 2015

64 grands groupes adhérents au SGC

(Service Grands Comptes) en cours de création

TLF DANS L'INTERPRO

CRÉATION DU COMITÉ TRANSPORT ET MOBILITÉ DU MEDEF

Le Comité Transport du Medef qui rassemblait transporteurs et chargeurs a cessé son activité fin 2014. La difficulté de dégager des sujets d'intérêt communs et de parvenir à des solutions consensuelles sur les sujets les plus importants (écotaxe, infrastructures, ...) ont condamné l'exercice qui devait être repris sous une autre forme.

À l'initiative du GITL (Groupement Interprofessionnel du Transport et la Logistique) présidé par Claude BLOT, une réflexion a été conduite au sein du Medef sur l'apport de la branche Transport et Logistique aux travaux de l'organisation patronale et particulièrement sur les conséquences de l'arrivée de nouvelles technologies dans les réseaux logistiques- transports qui innervent l'activité économique de notre pays.

En novembre 2015, Pierre GATTAZ, Président du Medef, a décidé la création d'un nouveau Comité Transport et Mobilité dont il a confié la Présidence à Francis LEMOR (STEF -TLF) et auquel il a fixé trois grands objectifs :

→ **FÉDÉRER** l'ensemble des acteurs de la filière et des entreprises parties prenantes quels que soient les modes et les métiers (route, logistique, ferroviaire, aérien, fluvial et maritime)

→ **ORIENTER** prioritairement l'action, à travers des propositions concrètes, vers l'avenir, les enjeux et les marchés du futur, les métiers de demain.

→ **S'OUVRIR** à d'autres activités, en particulier les nouvelles approches de la mobilité en intégrant les enjeux de la transformation numérique.



Claude Blot et Pierre Gattaz - stade Jean Bouin - Juillet 2015

*Pierre GATTAZ,
Président du Medef, a décidé
la création d'un nouveau Comité
Transport et Mobilité
dont il a confié la Présidence
à Francis LEMOR (STEF -TLF)*

5 GROUPES DE TRAVAIL ont été constitués :

→ **LOGISTIQUE et NOUVEAUX DÉFIS** de la mobilité urbaine.
Président : Jean de PRAETER (TLF)

→ **COMPÉTITIVITÉ** des acteurs de la mobilité, impact de la transition numérique.
Présidente : Florence BERTHELOT (FNTR)

→ **MOBILITÉ et DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Président : Philippe de CLERMOND TONNERRE

→ **ENJEUX EUROPÉENS et INTERNATIONAUX** de la chaîne logistique.
Président : Joël GLUSMAN

→ **INTERMOBILITÉ**, nouveaux besoins d'organisation résultant des nouveaux modes de vie.
Président : Thierry le GILLOUX (VBA)

Les **groupes de travail** qui ont commencé leurs travaux feront connaître **leurs premières conclusions en juin 2016** et soumettront leurs conclusions au bureau du Comité en novembre 2016 pour aval du Conseil Exécutif du Medef.

→ Le fort investissement des adhérents et permanents de TLF dans ces groupes constitue la garantie d'un travail efficace au profit de nos entreprises.

BOURSE DE VEHICULE

Artisans, Exploitants,
N'attendez plus devant votre écran !
Annoncez vos disponibilités de véhicules
auprès de vos confrères et anticipez
vos rechargements.

Affréteurs, recevez les alertes de
véhicules en correspondance
avec vos offres de fret.
Trouvez preneur plus rapidement.

SERVICES **B2PWeb**



Inutile de chercher ailleurs,
ce que votre bourse de fret
vous propose déjà !

contact@b2pweb.com
www.b2pweb.com

B2PWeb
LA BOURSE DE FRET DES PROFESSIONNELS

Recherche &
Développement

GedTrans
La Gestion Documentaire Transport

LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

DE NOUVELLES RÈGLES POUR DE FORTS ENJEUX

Quel que soit le mode utilisé, la bonne transmission de l'information est indispensable à la circulation des marchandises transportées.

La mondialisation des échanges rend les chaînes logistiques toujours plus internationales et multimodales. L'enchaînement des segments de transport n'est possible que si les instructions sont transmises rapidement et sans erreur aux intervenants successifs. Les contraintes douanières et sécuritaires exigent de compléter les informations nécessaires à l'exécution du transport même de données propres à la marchandise transportée et de les transmettre aux autorités des pays traversés.

Les expéditeurs et les destinataires veulent recevoir en temps réel l'état d'avancement des opérations pour gérer leurs approvisionnements en juste à temps ou anticiper la livraison au client final dont les exigences se sont renforcées.

Le traitement de ces données est un véritable enjeu pour la profession. Leur volume pose le problème de la capacité de traitement et de stockage sécurisé, leur hétérogénéité celui de leur normalisation.

L'union TLF apporte à ces questions toute l'attention requise et coordonne dans plusieurs domaines les travaux avec les parties concernées.

En amont des enjeux propres à la profession, au sein du groupe de travail « compétitivité des acteurs de la mobilité » du comité transport et mobilité du MEDEF, TLF anime les débats avec les autres branches qui formulent leurs besoins en matière de numérisation.

Au niveau de la branche, TLF intervient pour fédérer la profession sur des sujets à plus court terme comme la lettre de voiture électronique, le dispositif NOSCIFEL et les Cargo Community Systems maritimes et aériens. Pour ces derniers, TLF Overseas joue un rôle de chef de file pour la définition des besoins de la profession. TLF a porté ses positions au sein de la conférence nationale logistique où elle participe à la gouvernance. De même, elle est un membre actif de la commission nationale des services.

L'Union TLF apporte à ces questions toute l'attention requise et coordonne dans plusieurs domaines les travaux avec les parties concernées...

L'union TLF reste attentive à la sécurité des données numériques échangées au sein de la profession ou reçues et fournies par des tiers. La propriété de ces données doit être clairement protégée et ne pas être diluée au fil des échanges et des stockages au profit des autres acteurs de la chaîne logistique.

De même, l'activité des nouvelles plates-formes collaboratives mettant en relation directement les chargeurs et les opérateurs doit être encadrée pour ne pas provoquer des distorsions de concurrence entre des professionnels établis selon les réglementations et des nouveaux entrants qui les ignorent.

La profession doit se mettre en ordre de marche pour favoriser le développement du numérique mais doit absolument garder le contrôle des bases de données ainsi constituées pour éviter leur éventuel détournement.

Le numérique est un sujet énorme, un sujet d'actualité, un sujet où les compétences des adhérents de TLF sont plus qu'utiles, plus que nécessaires.

DTLF

DIGITAL TRANSPORT AND LOGISTICS FORUM

Le digital, véritable levier de croissance pour le secteur ?

Le 9 avril 2015, la commission européenne – la DG MOVE – a décidé de définir une stratégie du digital pour le secteur du transport et de la logistique en Europe. Elle a lancé un nouveau projet sous l'appellation « DTLF », soit Digital Transport and Logistics Forum. Ce forum a pour objectif d'utiliser le digital comme un véritable levier de croissance pour le commerce de marchandises et des services liés à ces échanges.

La DG MOVE s'appuie sur une commission d'experts de l'industrie du transport et de la logistique nommés sur appel d'offre et en consultation des états membres à qui elle a demandé de nommer des experts dédiés publics et privés. Elle fait appel aux compétences des autres DG de la commission en fonction des sujets à l'ordre du jour.

La candidature d'Anne Sandretto en tant qu'expert nommée par TLF a été retenue pour représenter le secteur privé pour la France.

Le projet s'étale sur 3 années (juillet 2015 à juillet 2018).

ORGANISATION DU FORUM :

Concrètement le forum a été organisé de façon à rassembler tous les acteurs du transport et de la logistique dans un forum commun européen mais dans une réelle perspective multimodale internationale.

→ **2 PLÉNIÈRES** par an

→ **2 SOUS-GROUPES DE TRAVAIL** ayant chacun 3 réunions physiques par an

(documents électroniques et optimisation des flux de marchandises dans les corridors de transports de marchandises).

Le digital, véritable levier de croissance pour le secteur ?

En soutien de l'industrie du transport et de la logistique, quelles sont les actions nécessaires que les acteurs peuvent attendre de l'Union Européenne, quelles recommandations, quels échanges de bonnes pratiques ?



LE CABOTAGE / COMPÉTITIVITÉ

Force est de constater que le **TRM est soumis à une concurrence européenne intense**. Selon l'étude du CNR publiée en décembre 2015, les signes de reprise dans le Transport Routier Européen s'estompent et laissent envisager une nouvelle période de stagnation.

Cependant, on constate une croissance des parts de marché TRM au bénéfice des pays émergents : la Hongrie, la Slovaquie, la Roumanie, les Pays Baltes et toujours mais dans une moindre mesure, la Pologne.

En France, on constate une baisse de 3.6 % de nos parts de marché tant au niveau national qu'au niveau international.

La situation française de notre secteur est identique à celle de l'ensemble de l'économie française, à savoir qu'elle pâtit d'un déficit de compétitivité. Fondamentalement, ce constat s'explique par une distorsion de concurrence entre pays membres, notamment en matière de charges sociales et fiscales, deux éléments d'ordre national ; ainsi, sa solution est bien évidemment nationale.

... on constate une croissance des parts de marché TRM au bénéfice des pays émergents ...

En France, on constate une baisse de 3.6 % de nos parts de marché tant au niveau national qu'au niveau international ...



Lors de l'**abandon de l'Ecotaxe**, Ségolène ROYAL et Alain VIDALIES ont décidé d'**intensifier la recherche de solutions** pour améliorer la situation du secteur, notamment sur le chantier de la compétitivité, pour permettre au transport routier français de préserver ses entreprises et ses emplois.

Si, l'Union TLF a pu déplorer, le manque de véritable concertation avec les organisations professionnelles, elle a cependant fortement contribué à la mobilisation des professionnels adhérents et de ses permanents pour alerter les services du Ministère des Transports de la dégradation des conditions de marché du TRM.

... Lors de l'abandon de l'Ecotaxe, Ségolène ROYAL et Alain VIDALIES ont décidé d'intensifier la recherche de solutions pour améliorer la situation ...

En réponse, le secrétaire d'État au transport et d'une manière générale, le gouvernement, ont décidé d'intensifier les actions pour lutter contre la concurrence déloyale, à savoir :

- **le RENFORCEMENT DES RÈGLES ADMINISTRATIVES** relatives au détachement de travailleurs étrangers sur notre territoire ;
- **L'INSTAURATION DE PLUSIEURS OBLIGATIONS** de vigilance pesant sur le donneur d'ordre (en matière d'hébergement, d'application de la législation sociale et du paiement du salaire minimum avec solidarité financière) ;
- **le RENFORCEMENT DE L'ARSENAL JURIDIQUE** visant à sanctionner les infractions au détachement, au travail illégal et au travail dissimulé ;
- **L'EXTENSION DE LA RESPONSABILITÉ** du donneur d'ordre au destinataire.

De plus, **fin de l'été 2016, le Ministère des transports devrait communiquer des propositions permettant de rendre plus efficaces les différents contrôles** (intensification des contrôles sur les lieux de chargement et de déchargement, intensification des actions de lutte contre les fraudes avec un groupe de contrôleurs experts dédiés, renforcement des sanctions administratives et pénales pour rendre les contrôles plus dissuasifs...).

→ Pour notre organisation, le message à faire passer est clair, il faut rester vigilant et veiller à ne pas affaiblir, par de nouvelles contraintes franco-françaises, les entreprises nationales qui tentent de se maintenir au sein du marché européen des transports sans enfreindre les règles européennes.

→ **Début 2015, l'Union TLF, FNTR et UNOSTRA ont remis au Secrétaire d'état aux transports un plan de modernisation et compétitivité intitulé «Cap 2020»**. Cet ouvrage, qui s'appuie sur l'étude de la situation du secteur TRM français, met en exergue, les causes du déficit de compétitivité dont souffrent nos entreprises et a pour objectif de proposer un ensemble de mesures (réglementaire, sociale, fiscale, développement durable et professionnelle) pour redonner à nos entreprises de meilleures perspectives d'avenir.

Si nous militons en faveur d'**une agence européenne pour le transport routier** qui soit en mesure de vérifier que les réglementations européennes sont bien appliquées dans les différents pays (prévention, contrôle, sanction), l'Union TLF pèsera par tous les moyens et dans tous les organismes où elle a sa part pour que la commission européenne définisse les conditions d'une véritable convergence réglementaire, sociale et fiscale entre états membres.

TRANSPORT LÉGER

Le transport léger français était, il y a encore quelques années, un secteur relativement épargné par la concurrence étrangère. Mais aujourd'hui le constat est différent.

→ En effet en juin 2015, la Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer (DGITM) a publié une étude visant à caractériser le transport léger, effectué dans l'hexagone, par des véhicules ou conducteurs étrangers.

2 CONSTATS à la clé :

→ Ce phénomène semble limité mais connaît **UNE CROISSANCE RAPIDE** et un caractère infractionniste en développement,

→ Les **CONDUCTEURS** de ces véhicules sont pour la plus part **ISSUS D'ÉTATS MEMBRES** à faibles coûts de main d'œuvre.

Mr Alain VIDALIES Secrétaire d'État aux transports avait alors évoqué un phénomène de concurrence déloyale nécessitant « d'assujettir les entreprises employant des véhicules légers aux mêmes conditions d'accès à la profession que celles employant des véhicules lourds ».

La commission transport léger de TLF, en accord avec le Syndicat National du Transport léger (SNTL) avait vivement réagi à une perspective de mesure franco-française.

Le Ministère a donc modifié sa position en défendant, au niveau européen, le renforcement de la réglementation de l'accès à la profession « Trps Léger » à l'ensemble des états membres en se basant sur les textes déjà applicables en France.

*M. Alain VIDALIES
Secrétaire d'État aux
transports avait alors
évoqué un phénomène
de concurrence
déloyale ...*

En octobre 2015, une délégation TLF, SNTL et FNTR a rencontré les services du Ministère afin d'évoquer 2 phénomènes émergents et source de concurrence déloyale :

→ En livraison urbaine, **L'UTILISATION CROISSANTE DE VÉHICULE NON MOTORISÉS** (vélos, vélos cargo...) non soumis à la réglementation transport,

→ Au travers des plateformes internet de mise en relation Transporteur/Expéditeur, l'apparition de **LIVREURS « PARTICULIERS »** ou « **AUTO-ENTREPRENEURS** » ne respectant pas les conditions d'accès à la profession.

interview



AMAURY DE TURCKHEIM
VICE-PRÉSIDENT DU SNTL

Peu de pays européens sont favorables à une réglementation du transport léger, qu'en pensez-vous ?

Devant l'activité en forte croissance de cabotage avec des véhicules légers européens le SNTL souhaite que la réglementation française concernant le transport léger soit étendue à tous les états membres.

Il est en revanche exclu de rendre plus contraignante l'accès à la profession du transport léger seulement en France où nous subissons déjà une grave distorsion de concurrence avec nos homologues européens qui n'ont pour la plupart aucune réglementation de transports légers dans leurs pays.

Quels peuvent être les avantages ou inconvénients de l'économie collaborative en logistique urbaine ?

Le SNTL suit avec intérêt le développement de la digitalisation du secteur de la logistique urbaine. Nos entreprises évoluent et intègrent dans leurs stratégies, commerciales, d'exploitation et financières tous les nouveaux outils liés au numérique.

Un grand nombre de ces nouvelles plateformes utilisent des coursiers à vélos dont l'activité n'est pas régulée et dans un cadre juridique contestable tant pour les coursiers et que pour ces plateformes qui exercent une activité de commissionnaire de transport, même si elles prétendent être couvertes par l'activité d'auxiliaire de transport.

Des précisions juridiques sur ces points devraient être amenées rapidement.

Déjà confrontés à de nombreuses situations de concurrence déloyale, le SNTL ne peut pas accepter le développement anarchique de plateformes dite collaboratives qui ne respecteraient pas la réglementation qui régit le TRM. Il est de la responsabilité de nos pouvoirs publics de faire respecter ces réglementations.

Ces nouvelles plateformes ne peuvent pas récupérer une partie des volumes d'activités liés au e-commerce au détriment des entreprises du transport léger existantes qui, elles, respectent toutes les réglementations qui leurs sont imposées.

LOCATION VÉHICULES INDUSTRIELS LOCATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS LOCAUX ET RÉFORME DU FCTVA

Le Conseil LVI propose une solution aux contraintes financières des collectivités locales. Depuis début 2015, les propositions se multiplient pour pallier aux difficultés des collectivités locales pour financer leurs investissements :

→ Gouvernement, élus nationaux, associations des Maires, des Départements et des Régions de France, organisations professionnelles, médias nationaux et spécialisés se sont fait l'écho du besoin urgent de solutions.

Or, on observe actuellement une véritable mutation de la culture de gestion des dites collectivités, motivée notamment par la baisse programmée des financements de l'État.

En d'autres termes, la culture de l'usage des biens (économie d'usage, économie circulaire) tend à être un recours de plus en plus naturel dans l'esprit des gestionnaires publics.

Afin de réfléchir à la pertinence des règles de fonctionnement actuelles du FCTVA et de s'interroger sur l'intérêt d'un éventuel remboursement de la TVA sur les locations de biens d'équipement, le conseil LVI a organisé le 28 septembre 2015, en collaboration avec Fédération nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs (DLR), un colloque à l'Assemblée Nationale.

Près de **130 PERSONNES ONT RÉPONDU** favorablement à l'invitation.

Yvon POUHAËR représentait l'Union TLF en tant que Vice-Président, ancien Directeur général de Clovis Location

Ce colloque a permis d'exposer les points de vue des acteurs publics et privés concernés par ce sujet.

→ Les représentants des métiers de la distribution, location et réparation de matériels de BTP et maintenance (DLR), de location de services textiles (GEIST) et du secteur transport & logistique (TLF) ont également fait valoir leurs constats.

Plusieurs questions ont été soulevées, face à une actualité de rigueur budgétaire :

→ Quelle est **LA PERTINENCE** aujourd'hui, pour les collectivités locales, de maintenir leurs investissements sous forme d'achat ?

→ Pourquoi ne peuvent-elles pas **AVOIR LE CHOIX**, et ce, sans contrainte fiscale, de louer pour faire face à leurs dépenses de fonctionnement ?

*On observe actuellement
une véritable mutation
de la culture de gestion
des dites collectivités, motivée
notamment par la baisse
programmée des financements
de l'État...*

Yvon Pouhaër, Vice-président de TLF, a tenu à rappeler que l'intérêt de ces réflexions n'est pas de conduire à de nouvelles dépenses, mais au contraire de **faire baisser les coûts**. Il a lui aussi souligné l'intérêt de **mutualiser les activités des secteurs public et privé**.

Pour étendre le bénéfice du FCTVA à la location longue durée, il suffirait d'un **amendement au code des collectivités territoriales**. Une longue démarche que l'Union TLF et DLR continueront à porter auprès des parlementaires.



COP 21

FOCUS TRANSPORT

La France a accueilli du **29 novembre au 12 décembre 2015** la 21^e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la **COP21**. Cet événement diplomatique majeur a impliqué **196 signataires de la convention-cadre (CCNUCC)** qui génèrent environ **85% des émissions mondiales de gaz à effet de serre**.

La question centrale depuis la COP19 était principalement de savoir ce que les États membres étaient prêts à faire pour lutter contre le dérèglement climatique.

L'accord international historique né de la COP21 vise à « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels (*) » et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C. Les 29 articles de l'Accord de Paris détaillent ainsi les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir.

** la période préindustrielle 1880-1889, période depuis laquelle, selon le Groupe d'experts intergouvernemental pour le climat (GIEC), la température moyenne a déjà augmenté de 0,85%.*

Généralisant près de **27% des émissions de GES en France et 23% dans le monde**, un focus transport a pu être effectué et a fait naître de nouveaux engagements dans cinq secteurs décisifs pour la réduction des émissions GES :

- le **FRET** et le **TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE**,
- les **TRANSPORTS URBAINS**,
- les **VÉHICULES ÉCONOMES** en carburant,
- l'**ÉLECTRO-MOBILITÉ**,
- les routes à **ÉNERGIE POSITIVE**.



Table ronde - 4 décembre 2015

Cet événement diplomatique majeur a impliqué 196 signataires de la convention-cadre (CCNUCC) qui génèrent environ 85% des émissions mondiales de gaz à effet de serre...

Ainsi, la déclaration de Paris sur le changement climatique vise au **développement de la mobilité électrique**. Signée par des Régions et États du Monde entier, dont la France, elle a pour **objectif, de faire en sorte que, d'ici à 2030, 20% des flottes de véhicules dans le monde (camions, voitures, etc.) soient électriques**.

Dans le même temps et pour sa part, l'Union TLF a exprimé sa vision de l'avenir énergétique de notre secteur à l'occasion d'une **table ronde transport, adossée à la Galerie des Solutions (annexe de la COP21) et organisée par La DGITM et l'ADEME. Le dispositif de LABEL CO₂**, a pu y être également valorisé. Celui-ci a été officialisé le 18 mai 2016.

Soutenu par l'ensemble de la profession, il va devenir un outil de référence en matière de performance environnementale et complémentaire au dispositif Charte CO₂ actuellement déployé par nos professions.

Au plan national, la loi de Transition Énergétique et Croissance Verte promulguée en août 2015 vient ajouter **un niveau d'engagement complémentaire décidé par le gouvernement français qui impose la publication de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie**, la conduite de nombreuses études sur la mobilité des biens et des personnes telles que :

- la **RÉDUCTION** des vitesses,
- la **GESTION DYNAMIQUE** du trafic,
- les **PÔLES MULTIMODAUX**,
- la **GESTION** du dernier kilomètre,
- la **DÉFINITION** du véhicule propre (premier semestre 2016).

« SUPPLY CHAIN »

La Commission Supply Chain de l'Union TLF, tout au long de l'année 2015, s'est attachée à participer activement à l'élaboration et à la mise en place de la Conférence Nationale logistique. Celle-ci constitue un des enjeux majeurs dans l'avenir de la performance logistique en France.

Préalablement et dans l'objectif de préparation de cette conférence, l'Union TLF s'est investie au sein de la Commission Nationale des Services (Mise en place par le Ministère de l'Économie), en participant activement à l'élaboration de pistes de réflexions et de solutions innovantes pour la performance nationale et internationale de la chaîne logistique.

A l'issue de cette Conférence nationale logistique (8 juillet 2015), le gouvernement s'est engagé à bâtir une logistique de demain plus compétitive, pour les entreprises et les territoires au travers un cadre stratégique fédérateur « France logistique 2025 » qui devrait voir le jour au cours de l'année 2016.

Associée au Comité de Pilotage de cette démarche structurante, l'Union TLF s'est à nouveau mobilisée afin d'apporter son expertise aux quatre objectifs visés par le Gouvernement : faire de la France l'un des

cinq leaders mondiaux de la logistique ; favoriser la transition énergétique et les nouveaux modèles économiques ; valoriser les atouts humains, physiques et immatériels de la France ; préparer l'avenir de la logistique dans le cadre de la transition numérique.

Les prochains travaux à venir pour l'Union TLF dans ce cadre pour 2016 seront :

- La **MISE EN PLACE** d'un référentiel commun de démarche RSE pertinente et durable en logistique.
- L'**ÉVALUATION** et l'**ÉLABORATION** d'une filière logistique.
- **FAVORISER** une meilleure visibilité et identité des éléments clés et statistiques de l'activité de la Logistique par la mise en place d'un Observatoire dédié.



CONFERENCE FERROVIAIRE

L'Union TLF, avec le soutien des membres de la Commission Ferroviaire, s'est attachée à accompagner le Ministère, dans la mise en place et le suivi de la Conférence ferroviaire afin de participer à l'amélioration de la performance du fret ferroviaire et de sa compétitivité. Différentes thématiques structurantes ont été identifiées : L'attractivité du fret ferroviaire et articulation avec les autres modes ; le fret de proximité et l'action des acteurs locaux ; le fret ferroviaire et les grands ports maritimes ; le fret ferroviaire et l'utilisation de l'infrastructure ; innovations technologiques et évolutions de la réglementation.

Le Ministère a identifié à l'issue de ces groupes de travail différentes mesures. Celles-ci sont suivies au travers un comité auquel participe activement l'Union TLF :

- **LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE** sur la qualité des circulations de Fret
- **LA SAUVEGARDE DES LIGNES LOCALES** dites capillaires
- **LA DÉMARCHE DE SIMPLIFICATION** de la réglementation ferroviaire
- **LES INDICATEURS** permettant d'évaluer les améliorations de la qualité de service
- **LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ** et le développement du Wagon isolé.

Le rôle des commissionnaires de transport pour relancer le fret ferroviaire :

Améliorer la coopération entre les commissionnaires de transport et les entreprises ferroviaires afin de permettre d'intensifier le déploiement des éléments

clés de la relance du fret ferroviaire : son offre, sa compétitivité, sa fiabilité et sa complémentarité entre les acteurs. C'est dans cet esprit que la Commission Ferroviaire de TLF a entrepris d'engager différentes rencontres avec les Entreprises Ferroviaires (EF), tout au long de l'année 2015.

Cette volonté d'écoute et d'échange a permis de recevoir différents représentants d'EF concernés : l'AFRA, Europorte, ETF Services... Cette démarche partenariale et coopérative devrait permettre à terme le développement de la valorisation du rôle des commissionnaires et de mieux comprendre les attentes des Entreprises Ferroviaires (interface commerciale, adaptation de l'offre de service,...).

Cette démarche a pu être également relayée à l'extérieur à l'occasion du SITL 2016 lors du Rail fret Meeting et plus récemment à l'occasion de la Journée OFP.

CONFERENCE FRET FLUVIAL

Depuis plusieurs années l'Union TLF avait formulé la demande, aux différentes instances concernées, que soient ouverts, sous l'égide du Ministère, des axes de dialogue entre les acteurs publics et privés afin de favoriser un réel essor du mode fluvial. La conférence Fret Fluvial a finalement été lancée officiellement par le gouvernement et pilotée par le Ministère de l'écologie et du Développement Durable en 2014. L'Union TLF a profité de cette occasion, pour participer à l'élaboration d'une feuille de route. L'objectif de cette action est d'accroître la compétitivité du mode de transport fluvial et de rassembler l'ensemble des acteurs du secteur afin d'établir un état des lieux sur les actions déjà entreprises et les leviers de développement. Ces éléments permettent à terme d'aboutir à un plan d'action national cohérent pour la filière.

Deux grands objectifs prioritaires ont été identifiés à cette occasion :

- **L'OPTIMISATION ET LE RENOUVELLEMENT D'UNE OFFRE** fluviale compétitive en préservant la sécurité de la navigation.
- **LE DÉVELOPPEMENT DE LA PART MODALE** du transport fluvial et des volumes transportés sur la voie d'eau.

Tout au long de l'année 2015, l'Union TLF, les membres de la Commission « Fluvial » se sont particulièrement investis au sein des groupes de travail thématiques qui ont été constitués. Ceux-ci ont permis de dresser en premier lieu un bilan positif fort en matière de leviers de croissance du transport fluvial et notamment :

- **METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION** par axe ou bassin, afin de valoriser et promouvoir le mode fluvial en particuliers auprès des collectivités locales

et des chargeurs. Dans cette perspective l'Union TLF a travaillé activement avec la CCI de Région Nord de France et le Consortium des voies navigables à l'élaboration d'un guide synthétique abordant les atouts, la situation de ce réseau ainsi que les freins au développement de ce mode.

- **INTÉGRER PLEINEMENT LE MODE FLUVIAL** dans la chaîne logistique, depuis le port maritime jusqu'au client final.

A l'échéance de **juin 2016, un plan d'action national pour le développement du fret fluvial** devrait être proposé autour de deux grandes thématiques structurantes et sur lesquelles l'Union TLF est particulièrement présente :

- **LA COMPÉTITIVITÉ, L'INNOVATION ET LA SÉCURITÉ**
- **LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL**



SITL 2016

AFFAIRES SOCIALES ET JURIDIQUES

LA PÉNIBILITÉ

Aura-t-on connu un dossier aussi pénible que celui-ci ?

Depuis 2013, lors de l'examen du projet de loi sur les retraites, la Commission Sociale de TLF n'a eu de cesse d'analyser juridiquement et techniquement chaque aspect du compte personnel de prévention de la pénibilité.

Les professionnels sont unanimes : le dispositif est complexe, insécurisant, chronophage, coûteux, irréaliste et irréalisable.

La seule qualité qu'aurait pu avoir ce compte (la prévention) est totalement annihilée par les considérations financières et politiques, par l'absence de pragmatisme de ses rédacteurs et leur méconnaissance totale des entreprises d'aujourd'hui.

NAO

→ TRM

Alors que la branche n'avait pas signé d'accord salarial depuis décembre 2012 et après des négociations 2015 tumultueuses, les partenaires sociaux du secteur ont œuvré pour restaurer un dialogue serein et constructif en vue des NAO 2016.

Ainsi, dès la première rencontre, les discussions se sont tenues dans un climat apaisé et respectueux. L'UFT a pu présenter des propositions améliorées par rapport à 2015 tandis que les organisations syndicales exposaient des revendications salariales bien plus raisonnables et compatibles avec les réalités économiques des entreprises. Il était donc permis d'espérer que ces positions moins éloignées déboucheraient sur un accord rapide.

De fait, après seulement deux réunions, complétées par de nombreux échanges informels, un accord était ouvert à signature. Celui-ci a pu remporter une adhésion largement majoritaire puisqu'il a été signé par l'ensemble des organisations patronales et par la majorité des organisations syndicales (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC).

Les instances de TLF (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Présidents de Conseils de Métiers et de Commissions, Présidents de Région) ont été consultées à chaque étape de la négociation.

Le Président de TLF a ainsi obtenu mandat de signer cet accord afin de restaurer la confiance dans le dialogue social de branche en vue des négociations suivantes, particulièrement importantes pour les entreprises et salariés du secteur (financement de la protection sociale, formation professionnelle, classifications).

Forts de cette unanimité, les représentants de TLF ont agi vigoureusement auprès de toutes les instances concernées : organisations interprofessionnelles, administrations, politiques.

Notre objectif reste le même : faire abroger le compte personnel de prévention de la pénibilité. Nous avons certes obtenu des aménagements mais bien insuffisants pour rendre le dispositif acceptable.

La Commission sociale de TLF continue d'analyser les textes et leur application avec minutie et pragmatisme.

Un risque existe que le compte pénibilité soit intégré au sein du compte personnel d'activité et intégré en l'état dans la Loi El Khomri. Le combat continue.

L'accord salarial prévoit une revalorisation allant de 2,146 % à 2,65 % selon les coefficients et une entrée en application au 1er janvier 2016.

→ FDD

Un accord portant revalorisation des frais de déplacement de 2 % a été signé le 7 janvier 2016. Là encore, aucun accord n'avait été signé depuis décembre 2012.

Néanmoins, sur ce sujet, TLF n'a pas obtenu mandat des entreprises adhérentes et a donc scrupuleusement respecté le souhait de ses instances, différant ainsi l'application de l'accord à la publication de l'arrêté d'extension.

→ LOG

Concernant les entreprises de prestations logistiques, les organisations professionnelles ont présenté une proposition unitaire relevant les minima conventionnels de 0,8 %.

Ce projet d'accord prend en compte la précédente revalorisation de 1,6 % en 2015, la revalorisation du SMIC et de l'inflation, tout en marquant une volonté claire de maintenir le pouvoir d'achat des salariés du secteur « prestations logistiques » et de préserver le dialogue social.

Cet accord est à ce jour ouvert à signature.

PROTECTION SOCIALE

→ CONTEXTE

La branche du transport routier a été placée devant un défi majeur : alors qu'elle a souvent été précurseur concernant la protection sociale des salariés, participant ainsi à l'équilibre social du secteur, ses dispositifs conventionnels ont été fragilisés par les récentes évolutions législatives et réglementaires.

En effet, certains régimes sont désormais non-conformes à la réglementation en vigueur : l'IPRIAC (inaptitude à la conduite) et la prévoyance invalidité/décès restreignent l'accès aux prestations à certaines conditions d'âge et d'ancienneté. Ces restrictions sont interdites par le Code du travail depuis l'instauration des dispositions dites sur les catégories objectives et ne permettent plus aux entreprises de bénéficier des exonérations de cotisations sociales.

En outre, les circulaires fiscales imposent la couverture de l'invalidité en rente et non en capital afin que l'assuré puisse subvenir à ses besoins jusqu'à son départ à la retraite.

Des risques à court terme importants pèsent sur les entreprises :

- **Risque URSSAF** estimé à 0,60% de la masse salariale pour l'employeur en cas de redressement (0,15% multiplié par 4 la première année).
- **Risque**, après contentieux, de devoir s'acquitter du versement d'une rente aux salariés inaptes avant l'âge de 50 ans ou sans l'ancienneté requise pour bénéficier du régime.

Sur le Congé de Fin d'Activité, il existe aussi un risque à moyen terme qui nous conduit également à revoir le mécanisme (absence de visibilité sur la pérennité de la participation de l'État, articulation du CFA avec le Compté pénibilité, impact des négociations en cours sur la retraite complémentaire).

→ DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES ABANDONNÉES

La simple suppression des conditions d'âge et d'ancienneté a été écartée car elle aurait entraîné une forte hausse des cotisations. Il en aurait été de même en fixant une rente d'invalidité au même montant que la rente inaptitude.

La seule réduction des droits s'avérait également impossible car pour maintenir le taux actuel de cotisations, il aurait fallu diviser par 2 le capital décès ou réduire de 30% les rentes IPRIAC, ce qui n'était pas acceptable pour les organisations syndicales.

→ SOLUTION RETENUE

Il sera mis en place un compte à points prenant en compte les problématiques spécifiques de nos métiers ainsi que le maintien d'une mutualisation des risques au niveau de la branche, garante d'un haut degré de solidarité et de la maîtrise des coûts de la protection sociale.

Ce système permet une acquisition progressive des droits du salarié qui cotise. Chaque salarié bénéficierait d'un compte individuel, permettant de recenser l'ensemble des points attribués ou acquis tout au long de sa carrière au sein des entreprises.

Le compte comporte **2 CATÉGORIES DE POINTS** :

- **Les points d'activité** : ils sont attribués à chaque salarié du fait de son activité et permettent de déterminer les seuils et niveaux d'accès aux prestations de prévoyance (inaptitude à la conduite et invalidité).
- **Les points de solidarité** : ils sont attribués à chaque salarié d'une part au titre d'actions de prévention qu'il aura suivies, d'autre part en fonction de sa situation personnelle ou des aléas de la vie. Ces points visent à améliorer une prestation inaptitude ou prévoyance, par attribution d'un capital ou par l'accès à des services supplémentaires au bénéficiaire de prestations.

→ Ce système à points a été validé par la Direction de la Sécurité Sociale.

→ Dans ce dossier hautement sensible, TLF a œuvré auprès de chaque interlocuteur (technique, politique, administratif...) pour que les droits des salariés soient préservés tout en minimisant l'impact financier pour les entreprises dans un dispositif sécurisé juridiquement.

→ Une négociation doit rapidement s'ouvrir pour compléter le dispositif et trouver ce qui se substituera au CFA.

Déléguée Générale
TLF Overseas



ANNE SANDRETTO

Au cours de cette période 2015/2016, TLF Overseas a renforcé sa mobilisation au niveau européen, à travers CLECAT* et CONFIAD*, ainsi qu'au niveau international à travers FIATA*, tout particulièrement sur les grands dossiers stratégiques pour notre profession. Notre action est présente tant dans les Instituts métiers que dans les Instances de décisions de ces organisations professionnelles en raison de l'importance des négociations en amont avant toute discussion pour une transposition des textes à l'échelon national. Vous en trouverez les principaux éléments dans les pages relatives à l'activité Overseas : dossiers douaniers, déclaration du poids des conteneurs (VGM), dématérialisation, sûreté/sécurité, technologies de l'information et de la communication, formation...

TLF Overseas est membre du réseau européen (CLECAT et CONFIAD) et mondial (FIATA)

L'Union Européenne a adopté l'Accord OMC* (Organisation Mondiale du Commerce) concernant la facilitation des échanges suite aux négociations de BALI de 2013 (vote du Parlement européen le 09 septembre 2015 et l'adoption par le Conseil le 1^{er} octobre 2015).

La publication le 30 octobre 2015 de l'avenant aux accords OMC de Marrakech a confirmé le passage vers une mondialisation des échanges facilitée par le digital. L'entrée en application du Code de l'Union Européenne offre un cadre réglementaire favorisant le développement de cette évolution : dématérialisation, sécurisation de la supply chain internationale, facilitation du commerce en toute sécurité, collaboration entre tous les acteurs publics et privés... autant de sujets qui restent d'actualité pour les prochains mois.

Au niveau de la France, en complément des négociations avec les administrations sur les réglementations en cours de discussion pour une application en France, l'Union TLF OVERSEAS a continué ses efforts dans le but d'accompagner ses entreprises adhérentes et s'est tout particulièrement concentrée sur les axes suivants :

- **VALORISATION DES MÉTIERS** du transport international et de la douane au service de la compétitivité du site France et tout particulièrement des plateformes portuaires et aéroportuaires,
- **ÉVOLUTION DES CARGO COMMUNITY SYSTEMS** en écho aux grands chantiers mondiaux en cours de développement,
- **COMMUNICATION ET ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS** pour mieux faire connaître au grand public, au Gouvernement Français et aux administrations la valeur ajoutée des services offerts par les organisateurs de transport à l'international et les représentants en douane dans le commerce international.

* **CLECAT** : Comité de Liaison Européen des Commissionnaires et Auxiliaires de Transport

* **CONFIAD** : Confédération Paneuropéenne des Agents en Douane

* **FIATA** : Fédération Internationale des Associations de Transitaires et Assimilés

LES CCS DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS



Administrateur TLF OVERSEAS
Chargé de mission CCS

LOÏC GAY

TLF Overseas œuvre pour que la France conserve l'avance prise ces dernières années en matière de CCS*.

Tous nos adhérents utilisent quotidiennement les CCS que ce soit en maritime ou en aérien. Ces outils sont devenus incontournables pour suivre les marchandises de nos clients et échanger des informations avec les différents acteurs de la chaîne logistique portuaire et aéroportuaire.

Au niveau du maritime, c'est la généralisation d'AP+ qui a permis de répondre à nos besoins de traçabilité, de fluidité et de sécurité des marchandises qui transitent dans nos ports. Cet outil résulte d'une collaboration étroite entre les sociétés éditeurs de logiciels et les membres de places portuaires havraise et marseillaise. Malheureusement en 2015, les partenaires d'hier ont décidé de prendre des directions divergentes pour développer les nouvelles versions des CCS maritimes de demain et c'est la raison pour laquelle en 2016, TLF Overseas entendra jouer un rôle de chef de file pour rappeler les besoins de notre profession et la nécessité de développer une solution conforme à nos attentes.

A cet effet, un communiqué de presse a été diffusé en mars 2016 et un appel au développement d'un CCS unique pour tous les ports français a été lancé par l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique. Des rencontres ont eu lieu avec l'ensemble des acteurs concernés y compris les administrations pour souligner les avantages principaux d'un CCS unique maritime qui nous permettraient de conserver "cette longueur d'avance".

Nous sommes bien conscients que les deux principales entreprises (éditeurs de logiciels) se sont engagées dans des développements importants sur deux systèmes différents avec des choix technologiques distincts. nous restons persuadés que nous pouvons convaincre les parties de collaborer pour promouvoir un CCS unique qui intégrera toutes les problématiques logistiques, portuaires et les évolutions réglementaires (notamment douanières). Il faudra pour cela définir et distinguer clairement les rôles d'éditeur de logiciel, de commercialisation et d'opérateur sans oublier la notion d'hébergement car le traitement de ces données est un des enjeux majeurs de notre profession comme nous le rappelle le débat actuel sur "l'uberisation" de certaines industries.

Au niveau de l'aérien, TLF Overseas a endossé très tôt ce rôle de chef de file pour concevoir et promouvoir un CCS aérien unique sur le territoire national. Mais là encore il convient de faire évoluer le système en place tant pour accompagner les évolutions réglementaires et les besoins nouveaux des utilisateurs publics et privés que pour bénéficier de l'apport des nouvelles technologies.

* **CCS** : Cargo Community System

LES DOSSIERS DOUANIERS

L'ENTRÉE EN APPLICATION EN EUROPE DU CODE DES DOUANES DE L'UNION AU 1^{ER} MAI 2016

L'OEA AU CŒUR DU CDU : UN RÉEL PASSEPORT POUR L'INTERNATIONAL ?

L'OEA prend une place prépondérante au cœur du nouveau code des douanes de l'Union mais également dans un contexte international toujours en évolution.

Les avantages précisés dans le corps du CDU :

- **UN ACCÈS EXCLUSIF** à certaines autorisations douanières ;
- **DES MODALITÉS ALLÉGÉES** de délivrance d'autorisations ;
- **UNE DISPENSE** de mise en place **DE GARANTIES** dans des cas précis.

Ceci s'accompagnera toutefois de conditions plus drastiques pour la délivrance de la certification OEA et notamment d'une compétence en douane reconnue.

LE CDU : DES EXIGENCES NOUVELLES EN MATIÈRE DE COMPÉTENCE EN DOUANE

Prouver votre compétence en douane...Une nouveauté au cœur du CDU.

Le respect de normes pratiques en matière de compétence ou de qualification professionnelle est demandé à :

- Tout opérateur économique souhaitant bénéficier du **STATUT D'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AGRÉÉ** ;
- Tout opérateur économique ayant le statut de **REPRÉSENTANT EN DOUANE** désireux d'offrir ses services dans un Etat membre autre que celui dans lequel il est établi.

L'une des conditions suivantes doit être réputée satisfaisante :

- **DISPOSER D'UNE EXPÉRIENCE** pratique attestée d'une durée minimale de trois ans dans le domaine douanier ;
- **SUIVRE AVEC SUCCÈS UNE FORMATION** relative à la législation douanière ;
- **APPLIQUER UNE NORME DE QUALITÉ** en matière douanière adoptée par un organisme de normalisation européen.

LE STANDARD EUROPÉEN DE COMPÉTENCE EN DOUANE

Rappel des objectifs :

- **RENFORCER ET HARMONISER** la compétence des professionnels du dédouanement
- **DONNER UNE RÉFÉRENCE FIABLE** pour tous les Etats membres et tous les acteurs du commerce international.

Où en sommes-nous aujourd'hui dans ce projet ?

Après plus de deux années de travaux collaboratifs au niveau européen et au niveau national, un cahier des charges européen réf CEN/PC 432 définissant les « Compétences des représentants en douane » a été élaboré et soumis à une enquête CEN en avril dernier, qui va s'étendre sur trois mois avant le passage au vote final.

ACTIONS DE TLF OVERSEAS

Au-delà de son engagement financier pour la conduite de ces travaux, l'Union TLF Overseas s'est activement investie dans le suivi de ce projet depuis son commencement, tant au niveau européen dans la gestion du projet CEN que par sa présence au sein des réunions du groupe miroir français, dont elle assure le leadership.



LA LIBÉRALISATION DU DÉDOUANEMENT ET DE LA REPRÉSENTATION EN DOUANE

La libéralisation de la profession va accroître la concurrence aux niveaux Européen et International entre les opérateurs économiques mais aussi entre les administrations douanières.

Depuis le 1^{er} mai 2016, l'article 18 du Code des Douanes de l'Union introduit un nouveau statut européen du représentant en douane « Customs Representative » :

Le texte permet à « toute personne d'accomplir des formalités ou actes liés à la réglementation douanière en représentation directe ou indirecte. Cette possibilité est également ouverte à des représentants non établis dans l'UE sous certaines conditions. Par contre le CDU ne permet plus de réserver un mode de représentation en douane aux professionnels du dédouanement

et n'impose plus l'obligation d'établissement sur le lieu de dédouanement.

Le CDU permet un élargissement du périmètre d'intervention, notamment de travailler dans un Etat-Membre autre que celui dans lequel le représentant est établi, d'élargir la prestation en douane du représentant aux conditions suivantes :

- Avoir le **STATUT D'OEA**
- **RÉPONDRE AUX CRITÈRES EXIGÉS** pour le statut d'OEA et notamment la compétence en douane.

Face à une concurrence exacerbée, ce nouveau contexte invite le représentant en douane à évoluer vers le métier de conseil et d'expertise en douane et en commerce international.

LA TRANSPOSITION DU CDU EN FRANCE

DU STATUT DE COMMISSIONNAIRE EN DOUANE VERS LE STATUT DE REPRÉSENTANT EN DOUANE

L'arrêté ministériel du 13 avril 2016 relatif à la représentation en douane et à l'enregistrement des représentants en douane a été publié au journal officiel le 3 mai 2016.

Cet arrêté, qui fixe les conditions et les modalités d'enregistrement sur le territoire national, est le fruit des négociations avec la DGDDI et des nombreux groupes de travail auxquels TLF Overseas a activement participé depuis début 2015.

Points forts à retenir...

- Par mesure transitoire, les **COMMISSIONNAIRES AGRÉÉS** en douane acquièrent automatiquement la qualité de **REPRÉSENTANT EN DOUANE** enregistré.
- Le maintien de **L'OBLIGATION D'ÉTABLISSEMENT** dans les départements ou régions d'Outre-mer, nécessaire pour l'économie insulaire.
- Tous les opérateurs non agréés à ce jour doivent être préalablement **ENREGISTRÉS ET REMPLIR LES CONDITIONS** fixées par le présent arrêté à partir du 1^{er} janvier 2018.

HARMONISATION DES SANCTIONS ET PÉNALITÉS DOUANIÈRES

PROJET DE DIRECTIVE EUROPÉENNE

Ce projet vise à harmoniser le cadre juridique au niveau de l'Union européenne en matière d'infractions douanières et sanctions applicables.

La mise en place du CDU nécessite d'harmoniser la définition des infractions douanières et les pénalités appliquées dans les 28 Etats Membres ; C'est dans ce contexte que le projet de Directive COM 2013/0432 a été lancé par la DG-Taxud ; le texte présenté par la Commission Européenne ne répond pas aux attentes des administrations et des opérateurs privés ; il est donc toujours en cours de discussions à Bruxelles.

ACTIONS DE TLF OVERSEAS

TLF Overseas s'est associée aux travaux effectués au niveau européen par le CLECAT, la CONFIAD et l'ICC (Chambre de Commerce Internationale), mais également au niveau national au sein d'ICC France et de l'association Cercle de réflexion douanière Collin de Sussy (travaux transmis à la Commission Européenne).

TLF Overseas reste très vigilante et active sur ce projet tant au niveau européen qu'au niveau français.

MARITIME

DÉCLARATION DE LA MASSE BRUTE VÉRIFIÉE DES CONTENEURS AU 1^{ER} JUILLET 2016

LA CONVENTION SOLAS

L'Organisation Maritime Internationale a amendé en 2014 la **Convention SOLAS** (Résolution MSC 320(94)) créant une obligation pour le chargeur de déclarer la masse brute vérifiée des conteneurs (MBV) dans un délai suffisant pour que soit établi le plan d'arrimage du navire, ceci afin d'améliorer la sécurité des navires grâce à une répartition adéquate des charges. Cette résolution s'applique dans tous les Etats signataires de SOLAS au 1^{er} Juillet 2016.



LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

Arrêté ministériel du 28 avril 2016 : le chargeur (au B/L ou signataire du contrat de transport) vérifie la masse brute du conteneur et la soumet dans un **document d'expédition** à la Compagnie maritime au plus tard avant l'entrée du conteneur sur le terminal sauf accord express entre la compagnie et le chargeur.

2 Méthodes :

- **LA PESÉE PHYSIQUE** du conteneur empoté par un instrument de pesage certifié
- **L'ADDITION DES MASSES** (marchandises, emballages, fixations, Tare du conteneur).

Le seuil de tolérance entre la MBV déclarée et la masse exacte vérifiée au terminal est de 5%. En cas de dépassement, l'armateur décidera d'embarquer ou non le conteneur, les frais associés à la vérification du poids du conteneur seront facturés au chargeur. Sans MBV, le conteneur ne pourra pas être embarqué sur le navire.

ACTIONS DE TLF OVERSEAS

→ **Coordination et négociation** au sein du CLECAT et de FIATA pour une meilleure harmonisation des législations européennes et internationales.

→ **Participation aux nombreuses réunions du Groupe de Travail** au Ministère pour défendre les intérêts de la profession des commissionnaires de transport. L'arrêté ministériel a évolué favorablement (définition de "chargeur" et "document d'expédition", délai de transmission, certification, sanctions, ...).

→ **Commissions maritimes TLF Overseas** : échanges et informations avec les adhérents sur les nombreux enjeux de cette réglementation.

→ **Protection de la responsabilité de la profession** (Rédaction d'un document-type de déclaration d'expédition, réflexion sur les CGV...).

→ **Veille réglementaire et opérationnelle** (France & International).

ALAIN COHEN
(Kuehne & Nagel)
CHANTAL PATISSIER
(Clasquin)
FRANÇOIS LANGE
(Camexim)

Votre entreprise communique-t-elle avec ses clients sur cette nouvelle réglementation SOLAS?

A.C. : Oui, au travers de flyers successifs et de « mass mailings » à nos clients, des liens hypertextes dans nos signatures de courriels, et grâce à des événements clients en régions.

C.P. : Régulièrement depuis Août 2014 et plus fréquemment récemment.

F.L. : Depuis de nombreux mois pour les clients qui exportent régulièrement.

Quels sont les retours et réactions de vos clients ?

A.C. : Nous présentons régulièrement le sujet aux clients et confirmons les solutions que nous allons mettre en place. Les retours sont tous excellents.

C.P. : Les clients sont bien au courant maintenant, mais certains sont inquiets du risque de blocage à l'export comme à l'import (si les shippers asiatiques ne sont pas préparés à communiquer la VGM).

F.L. : Les clients s'interrogent sur la méthode et les moyens, la tolérance, l'exactitude des tares des conteneurs, le risque de non embarquement. Où et à quel coût peser les conteneurs ?

Votre entreprise a-t-elle d'ores et déjà initié une démarche auprès de ses clients pour que ceux-ci attestent de manière formelle la MBV ?

A.C. : Une solution pragmatique très « Plug & Play » est opérationnelle depuis le 13 juin.

C.P. : Nous nous apprêtons à travailler sur un document lorsque nous avons appris que TLF Overseas préparait un document type.

F.L. : Une circulaire leur a été envoyée avec l'arrêté ministériel et les liens utiles (Légifrance).

Pour le calcul de la MBV, privilégiez-vous la méthode 1 ou la méthode 2 ? Selon quels moyens ?

A.C. : Nous sommes opérationnels tant pour procéder à la mesure que pour recevoir l'information de nos clients. Pour le FCL, le choix de la méthode incombe à nos clients. Pour le LCL nous optons pour une combinaison complémentaire des deux méthodes.

C.P. : Plus généralement la méthode 2, mais pour les clients dans l'incapacité de peser ou de trouver le poids de leurs marchandises, nous proposons le pesage des containers en zone portuaire.

F.L. : Les clients décident. A ce jour, seule la méthode 2 est envisageable à brève échéance. Certains clients envisagent l'achat de système de pesée pour les chariots élévateurs.

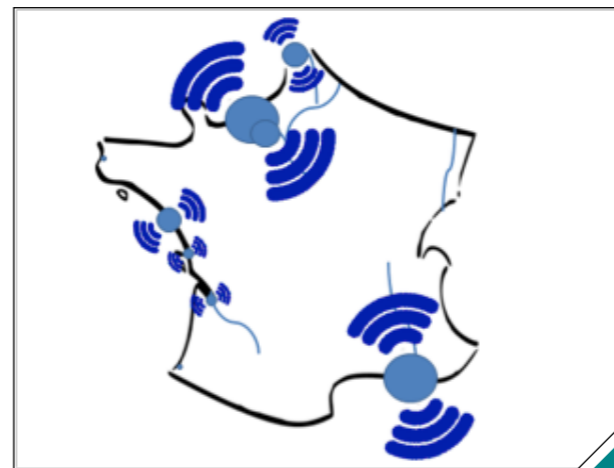
LA COMPÉTITIVITÉ DES PORTS FRANÇAIS

LES RÉFLEXIONS NATIONALES

La conférence nationale logistique a initié une vaste réflexion sur le développement d'une **stratégie logistique nationale « France 2025 »**.

Dans cette perspective, le gouvernement a lancé **quatre missions parlementaires pour développer l'attractivité maritime et portuaire de la France**.

Par ailleurs, l'adoption de la **proposition de loi Leroy** offre de nouvelles perspectives pour le développement d'une « croissance bleue » (gouvernance portuaire, auto-liquidation, attractivité du pavillon français...)



LES AXES D'AMÉLIORATION PROPOSÉS PAR TLF OVERSEAS

TLF Overseas a défendu la vision des Organismes de Transports Internationaux dans les réflexions sur **la compétitivité des ports français** auprès de TDIE, des missions Parlementaires, au sénat, et auprès des différents ministères.

TLF Overseas insiste sur trois grands axes en faveur de l'attractivité : **recupérer les flux physiques** en développant hubs portuaires et dessertes de l'hinterland, **faciliter et sécuriser les flux d'information** notamment via un CCS maritime national unique, **simplifier et harmoniser les procédures douanières** au regard notamment de l'application du CDU, de l'auto-liquidation de la TVA import, et des contrôles de conformité à l'import. **La compétitivité des ports français passe par une indispensable synergie de tous les acteurs concernés.**

MAÎTRISER LA DÉMATÉRIALISATION ET LES FLUX D'INFORMATIONS

MULTIPLE FILING DÉCLARATION DE SÛRETÉ

TLF Overseas a négocié au niveau européen pour obtenir le principe du multiple filing des déclarations sommaires d'entrée (ENS) des marchandises avant leur entrée sur le territoire douanier de l'Union Européenne, en contrepartie des informations supplémentaires requises par cette dernière. Les données pourront ainsi être entrées par différents acteurs de la chaîne logistique, notamment les organisateurs de transport et/ou leurs clients concernant les informations relatives aux marchandises. Cela consolidera le dispositif sûreté sécurité et permettra un traitement plus fluide des informations dans le cadre de l'ICS. Ces applications seront possibles dès achèvement des travaux informatiques, au plus tard en 2020.

eFBL

FIATA a conçu une version dématérialisée du document multimodal de transport : l'eFBL. La sécurité et la facilité d'utilisation du document constituent les objectifs de cette dématérialisation permettant aux organisateurs de transports de couvrir les expéditions internationales de bout en bout tout en bénéficiant de la reconnaissance et de la fiabilité du document principalement dans le cadre d'opérations de crédit-documentaire. TLF Overseas évalue les solutions techniques et les implications opérationnelles et juridiques avec les acteurs concernés (banques, assurances...) en étroite coordination avec FIATA et à travers la création d'un projet-pilote en France.

CCS MARITIME NATIONAL UNIQUE

TLF Overseas et les organisations professionnelles représentatives des clients utilisateurs des CCS ont initié une démarche commune pour le développement d'un CCS maritime national unique. Les actions engagées (communiqué commun, rencontre avec les professionnels, création d'un groupe de travail) poursuivent l'objectif d'obtenir une solution conforme à nos attentes (voir texte page 35).

TRAVAUX AERIENS

COMPÉTITIVITÉ

→ TRAITEMENT DU FRET AU SOL

Le maintien de la performance et de la compétitivité d'une plateforme aéroportuaire cargo majeure passe par un niveau élevé de fluidité dans le traitement des marchandises au sol.

→ ACTION TLF OVERSEAS

Pour ses adhérents aériens, l'objectif de la Commission aérienne de TLF Overseas était de disposer d'un référentiel Qualité (non contractuel) du traitement du fret au sol avec Air France afin de pouvoir mesurer l'évolution de la qualité de service assuré par le handling de la compagnie française à son hub du G1XL à Roissy.

En juin 2015, une Charte de bonnes pratiques G1XL a été signée entre TLF Overseas et Air France Cargo, assortie d'une production de 5 indicateurs de performance Export et d'1 indicateur Import.

En appui de cette charte, des revues Qualité sont organisées avec les responsables Opérations de la compagnie aérienne et les commissionnaires de transport pour affiner la série d'indicateurs produites et faire le point sur la qualité réciproque dans le traitement du fret au sol.

DÉMATÉRIALISATION

→ PROGRAMME E-FREIGHT

Avec le programme e-freight, les documents papiers qui accompagnent une expédition aérienne ont vocation à être remplacés par des données électroniques que s'échangent tous les acteurs du secteur (chargeurs, commissionnaires de transport, compagnies aériennes et agents de handling) du point d'origine au point de destination.

La France et TLF Overseas participent activement à ce dossier d'envergure sur un plan national, européen et international.

→ ACTION TLF OVERSEAS

2015 a été l'année de la poursuite du processus à l'Export avec un élargissement du nombre de commissionnaires de transport et de compagnies aériennes parties prenantes au programme.

Une expérimentation e-CSD (document de sûreté) a également été menée avec KWE, Air France et la participation de IATA, CIN France et l'Administration des Douanes.

En mars 2016, TLF Overseas et le SYCAFF (association des compagnies aériennes de fret en France) ont organisé à Roissy un Forum e-freight qui a réuni plus de 300 participants tous opérateurs de fret confondus (chargeurs, commissionnaires de transport, compagnies aériennes, agents de handling, expressistes, opérateurs postaux, brokers) et la participation d'Aéroports de Paris, de IATA et de l'Administration des Douanes.

En ce qui concerne les travaux aériens de **FIATA**, TLF Overseas est à l'initiative en 2016 de la rédaction d'un position paper FIATA recensant de manière étayée une série de points d'amélioration devant être adressés à IATA concernant le programme e-freight.

CARGO COMMUNITY SYSTEM (CCS) AÉRIEN : LE CIN (CARGO INFORMATION NETWORK)

Le CIN est une plateforme d'échanges d'informations ouverte à l'ensemble des utilisateurs du fret aérien quels que soient le sens, la nature et la quantité des flux partant, arrivant ou transitant par une plateforme aérienne française (métropole, outre-mer).

L'enjeu est également la dématérialisation des procédures et la nécessaire visibilité dont a besoin d'Administration des Douanes pour mener à bien les tâches de contrôle qui lui incombent.

Les deux premières applications mises en place ont concerné les formalités **ICS**, puis les formalités **ECS** (+ de 100 000 MRN traités automatiquement en ECS par mois).

Au regard du nouveau Code des Douanes de l'Union Européenne (CDUE), **une expédition doit pouvoir être tracée depuis son arrivée sur la plateforme, jusqu'à son départ**. A tout moment, une marchandise sous sujétion douanière devra pouvoir être localisée et, le cas échéant, inspectée.

Dans cette perspective, la fonctionnalité SDM (pour Suivi Dématérialisé des Marchandises) est en cours de déploiement chez les opérateurs de fret exploitants des magasins sur les aéroports français.

→ ACTION TLF OVERSEAS

TLF Overseas participe activement aux comités de pilotage CIN dévolus à tous les opérateurs cargo et continue de faire vivre en interne un comité des utilisateurs CIN dédié aux commissionnaires de transport.

A ces enjeux de traçabilité et d'accélération des temps de passage, se poursuivent les enjeux de dématérialisation des documents d'accompagnement correspondant au programme mondial e-freight de IATA. Au cours de cette année 2016, les commissionnaires de transport en collaboration à la fois avec l'équipe de CIN France, des compagnies aériennes et des agents de handling vont accélérer la production du e-freight.



Aéroport Roissy Charles de Gaulle

PLACI (PRE-LOADING ADVANCE CARGO INFORMATION)

Dossier charnière entre les opérations aériennes et douanières. Précédemment dénommé **PRECISE** (Pre-loading Consignment for Secure Entry) et désormais **PLACI**, ce programme européen pour le fret aérien (general cargo, postal, express) est basé sur une analyse de risques effectuée par l'autorité douanière du 1er pays d'entrée de la marchandise dans l'Union Européenne.

Il existe également 2 dispositifs similaires en cours d'élaboration pour le ciblage du fret aérien préalable au chargement à destination des USA (programme ACAS) et du Canada (programme PACT).

→ FINALITÉ

Transmission anticipée de 7+1 données pour le fret aérien (niveau HAWB).

→ ACTION DE TLF OVERSEAS : LE MULTIPLE FILING

TLF Overseas au sein du **CLECAT** est à l'origine de la demande de la solution du multiple filing qui consiste à répartir la transmission et la responsabilité des données qui viendront enrichir le système.

Commissionnaire de transport (informations sur l'expédition), compagnie aérienne (informations sur le vol) et le cas échéant l'importateur pourront adresser leurs données directement aux automates de sûreté des administrations douanières.

Les challenges pour les commissionnaires de transport/commissionnaires en douane :

- Etre capable de récupérer les données de la part d'une agence ou d'un agent et ce, dans les délais impartis (avant chargement du fret dans l'avion, la fonction « **do not load** » devant pouvoir être activée par la Douane avant le départ de l'avion dans le pays tiers).
- Etre capable de transmettre ces informations 7j/7 et 24h/24 en vue de permettre le ciblage (**risk assessment**) par l'automate de sûreté de la Douane.
- En cas de données erronées ou incomplètes, l'autorité douanière pourra demander un complément d'informations au commissionnaire et/ou à la compagnie aérienne.
- D'un point de vue opérationnel, il est possible que les compagnies aériennes modifient leurs heures limites d'acceptation (HLA) pour les remises de marchandises en magasins.

TLF Overseas prend part à ce dossier à travers les commissions aériennes et sûreté du **CLECAT**, **Air-freight Institute** et **Security Institute**, dont Klaus Pfab et Olivier Layec en sont respectivement les Chairman et Vice-chairman.

PLACI est prévue d'être mis en application à l'horizon 2018-2020.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

RELEVER LES DÉFIS QUE NOS UNIONS TLF ET TLF OVERSEAS SE SONT FIXÉS

POUR SUIVRE LES EFFORTS

de dématérialisation dans un souci de simplification, sécurisation et optimisation des process quelques exemples :

→ **e-FREIGHT** : Ouverture d'un GT international, à la demande de TLF Overseas, à travers FIATA (ABIT/AFI) dans le but d'aider les entreprises dans le déploiement technique du projet : simplifier et rendre fluide la liaison informatique entre l'OTI et les Cies aériennes.

→ **eCMR** : A la demande d'entreprises de transport adhérentes TLF s'est investie dans les travaux du Groupement pour l'amélioration des Liaisons dans l'Industrie Automobile (GALIA) relatifs à la dématérialisation du document CMR pour apporter son soutien et partager son expérience de projets similaires et en cohérence avec les objectifs du Digital Transport Logistics Forum (DTLF) lancé par la DG MOVE.

FAVORISER L'ÉLABORATION

des standards techniques et des standards d'échanges internationaux de données : En apportant le soutien, en liaison avec Norm@fret et le Comité de Normalisation français et à travers l'Advisory Body Information Technology, au développement du message EDI VERMAS. Ce dernier permet d'adresser les informations exigées par la réglementation SOLAS concernant le poids des conteneurs et d'intégrer ces nouveaux éléments dans la chaîne d'échanges dématérialisés.



Conférence de presse NOSCIFEL, Stade Jean Bouin, 2 Juillet 2015

FAVORISER L'INTEROPÉRABILITÉ

des plateformes logistiques CCS afin de faciliter la constitution des chaînes dématérialisées et éviter les ruptures d'information :

→ **AU NIVEAU INTERNATIONAL**, notre contribution aux travaux concernant les recommandations de l'ONU pour une facilitation du commerce et notamment la recommandation N° 33 qui concerne le guichet unique, et notre participation au projet de l'UN/CEFACT d'interopérabilité MMT (multimodal transport data reference model). Suivi à travers ABIT/FIATA viennent répondre à cet objectif.

→ **AU NIVEAU NATIONAL**, le projet Noscifel a été conçu et développé pour répondre à ces besoins d'interopérabilité. En accord avec l'Imprimerie Nationale, leader du consortium du projet NOSCIFEL, la Mission Transport Intelligent a confié à la PRE-DIM (Plateforme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Innovation dans la Mobilité), le soin d'organiser une table-ronde à la Défense (MEEM) le vendredi 24 juin 2016 sur la valorisation des résultats produits dans le cadre du projet NOSCIFEL dans la perspective d'ouverture aux entreprises utilisatrices potentielles et intéressées par la diffusion/commercialisation.

CONTRIBUER

à une réelle coordination interministérielle : participation aux travaux lancés par le Gouvernement dans le cadre d'une mission inter ministérielle de la CGEDD qui se concentre actuellement sur l'interopérabilité et la gouvernance des CCS en France dans une recherche de compétitivité des ports français en liaison avec les quatre missions parlementaires chargées de missions.

METTRE EN PLACE

les nouvelles règles du jeu : Les solutions en matière de sûreté du « dual filing » et du « multiple filing » représentent une parfaite illustration de partage de l'information en fonction du rôle joué par chaque acteur et des informations qu'il détient en amont avant le chargement des marchandises à bord d'un moyen de transport.

ACTIONS DE COMMUNICATION

L'UNION TLF OVERSEAS ACCOMPAGNE SES ENTREPRISES ADHÉRENTES

SENSIBILISATION

→ TOUR DE FRANCE CDU

TLF Overseas a organisé un tour de France pour informer et sensibiliser ses adhérents à l'entrée en application au 1^{er} Mai du code de l'Union en France. Les principales grandes évolutions y ont été développées ainsi que l'impact sur les métiers de la douane, du maritime et de l'aérien. Villes : Rouen - Marseille - Lille - Le Havre - Lyon - Roissy - Nice - Ile de la Réunion - Bordeaux.

→ e-FREIGHT

3 ateliers ont été ouverts à l'intention des opérationnels en entreprise durant la seconde partie du Forum e-freight organisé par TLF Overseas et le SYCAFF (association des compagnies aériennes de fret en France) à Roissy le 8 mars 2016 avec pour objectif de faire de la pédagogie et de répondre à de nombreuses questions que se posent les professionnels.

- **Multilateral Agreement/Activation** Notice/Single Process

- **Qualité des messages**

- **Contrôles Douanes à distance** et rôle du CCS aérien, autant de sujets abordés au cours de ces réunions de travail très pragmatiques.

À la vue du succès de ce forum, des sessions pratiques spécialement dédiées pour les agents de handling et leurs clients commissionnaires de transport sont prévues à partir de juin 2016.

FORMATION

Formation FIATA - La création de formations conformes aux standards FIATA en réponse à toutes les récentes évolutions européennes et mondiales en matière de sûreté/sécurité et douanière.

TLF Overseas en partenariat avec l'AFTRAL et son réseau d'écoles ISTEELI a conçu des formations professionnelles certifiées FIATA à l'intention de ses adhérents :

→ **FORMATION INITIALE** diplômante « Technicien supérieur » en transport aérien et maritime de marchandises,

→ **FORMATION CONTINUE** « FIATA REFRESH » pour la mise à niveau des professionnels en poste :

- Un module manager d'une journée,
- Un module opérationnel de deux journées.

L'OFFRE DE SERVICE « PACK ROUTIER OEA »

L'expérience pilote s'est terminée en octobre 2015 avec succès : six entreprises filleules, accompagnées des cinq parrains adhérents de TLF Overseas et certifiés OEA, ont obtenu leurs certifications OEA- Sûreté dans le cadre de ce projet pilote en collaboration avec la DGDDI.

Quel bénéfice avez-vous tiré de cette expérience pack-routier de TLF ?

Notre entreprise étant déjà certifiée ISO 9001, le pack routier TLF a été un bon support, complémentaire à notre certification existante. L'obtention de ce label, nous a permis également de renforcer notre stratégie commerciale de pouvoir répondre aux appels d'offre prenant en compte ce statut, de solidifier nos liens commerciaux avec nos différents prestataires, et ce dans tous les domaines que ce soit de l'entretien, en passant par l'informatique, etc... jusqu'à la sous-traitance transport.

Témoignage des Transports Michel, entreprise (filleul) pilote du programme.



Action de communication OEA avec le PAE de Roissy

LE STANDARD DE COMPÉTENCE EN DOUANE.

Notre **Union TLF Overseas** œuvre à la mise en place de modules de formation professionnelle, permettant aux personnes en poste en entreprise de se mettre au niveau afin de se préparer à cette certification de compétence en douane (voir page).

Contact pour tous ces sujets :
sboudroux@e-tlf.com

UNE ANNÉE EN IMAGES

→ **16 JUIN 2015**

Assemblée Générale de TLF Overseas, Club de l'Étoile



→ **DU 8 AU 13 SEPTEMBRE 2015**

Congrès FIATA, TAIPEI



→ **23 SEPTEMBRE 2015**

Conseil Professionnel IDF / TLF / FNTR



→ **8 OCTOBRE 2015**

Journée Professionnelle TLF Nord Picardie/FNTR



→ **20 OCTOBRE 2015**

Séminaire « CDU » ICC France



→ **2 DÉCEMBRE 2015**

Séminaire « CDU » Wasquetal



→ **4 DÉCEMBRE 2015**

Table ronde COP 21 - Le Bourget



→ **8 MARS 2016**

Forum e-FREIGHT Roissy, le 8 mars 2016



→ **19 MARS 2016**

FIATA MTI, Zurich



→ **26 JUIN 2015**

Réunion CITI, Slovénie



→ **2 JUILLET 2015**

Journée TLF - Stade JeanBouin



→ **8 DÉCEMBRE 2015**

Journée Professionnelle TLF Sud-Ouest / FNTR



→ **14 DÉCEMBRE 2015**

Séminaire « CDU » St Exupéry, à Lyon



→ **28 JANVIER 2016**

Séminaire « CDU » Roissy



→ **DU 22 AU 25 MARS 2016**

SITL 2016 : VILLAGE TLF, Villepinte.



→ **22 MARS 2016**

SITL 2016 : Overseas day
A new EU Customs Code



→ **23 MARS 2016** SITL 2016
Maritime Day : Un monde maritime XXL
Mega alliances - Mega porte-conteneurs
is bigger better ?



CONTACTS

SIÈGE

→ **UNION DES ENTREPRISES DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DE FRANCE**
8, rue Bernard Buffet - Immeuble "Le Cardinet" - 75017 Paris - Tél : 01 53 68 40 40 - Fax : 01 53 68 40 99
E-mail : tlf@e-tlf.com - Site Web : www.e-tlf.com - Blog : www.tlf-blog.com

RÉGIONS

→ TLF CENTRE

01 53 68 40 70 / jflintanff@e-tlf.com

→ TLF EST

03 83 51 89 89 / tlf-est@e-tlf.com

→ TLF ÎLE-DE-FRANCE

01 53 68 40 70 / jflintanff@e-tlf.com

→ TLF MÉDITERRANÉE

04 42 79 14 84 / tlf-mediterranee@e-tlf.com

→ TLF NORMANDIE - NORD/PICARDIE

03 20 66 89 97 / tlf-normandie@e-tlf.com

→ TLF OUEST

01 53 68 40 70 / jflintanff@e-tlf.com

→ TLF PAYS DE SAVOIE - BOURGOGNE

04 50 08 13 21 / nbovero@e-tlf.com

→ TLF RHÔNE-ALPES - AUVERGNE

04 78 20 22 66 / tlf-rhonealpes@e-tlf.com

→ TLF SUD-OUEST

05 56 01 02 88 / tlf-sudouest@e-tlf.com

TLF propose à ses adhérents (hors régions PACA & Rhône-Alpes) les services de TRANSPHONE, développés par notre consœur, la FNTR. Ces services sont en mesure de répondre à vos questions et traiter vos problèmes dans 5 domaines :

- Social
- Relations commerciales
- Réglementation des transports routiers
- Recouvrement de créance
- Pénal

Pour toute demande, veuillez vous rapprocher de nos délégations régionales.

SYNDICATS AFFILIÉS

→ TLF OVERSEAS

01 53 68 40 40

→ OUEST OVERSEAS

02 40 49 77 33 / tlf-ouest@e-tlf.com

→ SYNDICAT NATIONAL DES TRANSPORTS LÉGERS (SNTL)

01 55 27 37 27

→ SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS MARITIMES (SNAM)

01 53 67 77 10

→ ASSOCIATION FRANÇAISE DES WAGONS DE PARTICULIERS (AFWP)

01 53 68 40 58

→ SYNDICAT DES TRANSITAIRES DE MARSEILLE-FOS (STM)

04 91 99 49 90

→ SYNDICAT DES TRANSITAIRES DU HAVRE (STH)

02 35 21 04 44

→ SYNDICAT ROUENNAIS DES COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORT TRANSITAIRES (SRCTT)

02 35 88 54 00

→ SYNDICAT DES TRANSITAIRES DU PORT DE DUNKERQUE

03 28 59 07 65

→ TLF RÉUNION

02 62 42 10 13

→ SYNDICAT DES TRANSITAIRES DE LA MARTINIQUE

05 96 70 29 91

→ SYNDICAT DES TRANSITAIRES ET COMMISSIONNAIRES DE LA GUADELOUPE

05 90 89 77 77

→ SYNDICAT DES TRANSITAIRES DE MAYOTTE

02 69 60 60 00 / syntramayotte@hotmail.fr

LES PERMANENTS

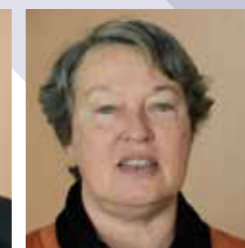
RESPONSABLES MÉTIERS ET DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX



Franck Puharré



Patrice Gravelier



Béatrice Poisson



Anne Sandretto



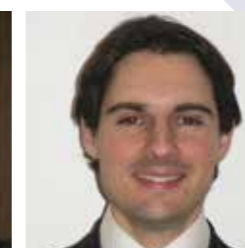
Jean-Christian Vialelles



Nicolas Bovero



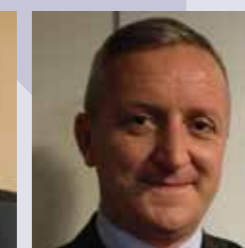
Véronique Weinhard



Florent Noblet



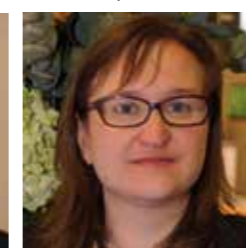
Jérôme Douy



Jean-François Lintanff



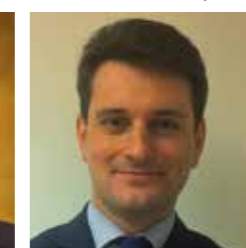
Pascal Vandalle



Nancy Noël



Michel Mattar



Antoine Sebastien



Audrey Filali

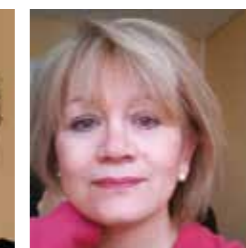


Natasha Brown

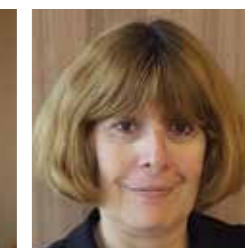
ASSISTANTES



Catherine Prignon



Sylvie Baudroux



Sylvie Guemy

CHARGÉE DE MISSION

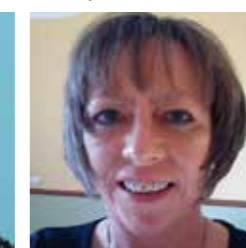
→ RELATIONS EXTÉRIEURES ET PÔLE OVERSEAS



Nuria Montes



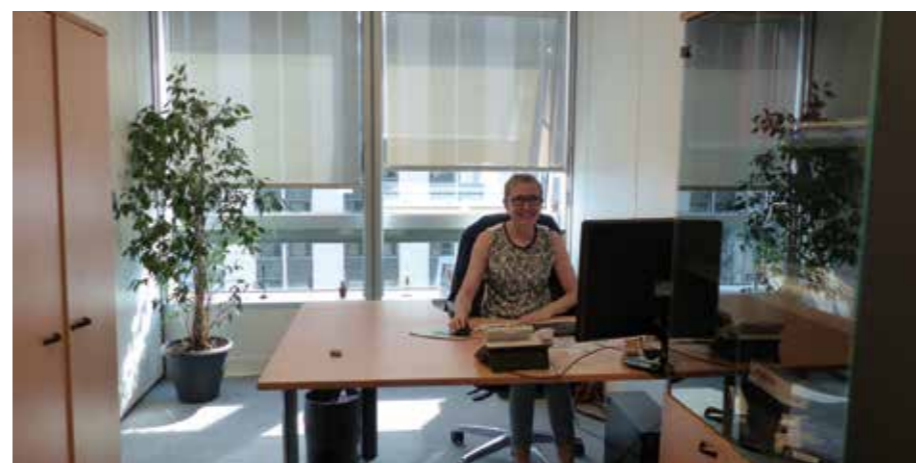
Josiane Bodein



Nathalie Ladret

LES NOUVEAUX LOCAUX

INSTALLATION LE 1^{ER} JUIN 2016





ESPACE CLIENT AFTRAL



Un espace pratique et fonctionnel pour gérer en LIGNE toutes les formations de vos collaborateurs

- Informations sur les sessions : dates, places disponibles, coût, descriptif, durée de la formation, géo-localisation des centres
- Gestion administrative simplifiée : dématérialisation des divers documents

CONNECTEZ-VOUS ► espace-client.aftral.com

+114 KG DE CHARGE UTILE**

-2% DE CONSOMMATION DE CARBURANT

RENAULT
TRUCKS
DELIVER*



ORIGINE
FRANCE®
GARANTIE

BVCert.6098478

RENAULT TRUCKS T VERSION 2016

En réduisant son poids et sa consommation de carburant, Renault Trucks T version 2016 vous permet d'améliorer votre rentabilité.

Nouveaux équipements : Optivision ■ Nouveau ratio de pont ■ Système d'injection commun rail sur le moteur DTI 13 ■ Poids du châssis et du moteur optimisé

PARCE QU'UN CAMION EST UN CENTRE DE PROFIT

RENAULT-TRUCKS.FR

* Renault Trucks tient ses engagements. ** En fonction de la configuration choisie. Renault Trucks, SAS au capital de 50 000 000 € - 904 506 077 RCS Lyon. Crédit photo : © Renault Trucks.


RENAULT
TRUCKS